



QUELLE DEMOCRATIE POUR L'AFRIQUE ?

**Mémoire de géopolitique
du LCL Rocco CARPENTERI
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Afrique »**

Directeur : Monsieur Pascal CHAIGNEAU

Janvier – Mars 2005

SOMMAIRE

Introduction

PREMIERE PARTIE : LA DEMOCRATIE FACE AU CONTINENT AFRICAIN

I. LE MODELE DEMOCRATIQUE

1. *Démocratie formelle et démocratie réelle*
2. *Etat de droit et démocratie*
3. *La démocratie comme condition du développement*

II. LES CONTRAINTES DE LA REALITE AFRICAINE

1. *Spécifiques sociologiques et culturelles*
2. *Les contraintes socio-économiques*
3. *Les contraintes géopolitiques*

DEUXIEME PARTIE : LA DEMOCRATIE, UN MYTHE POUR L'AFRIQUE ?

I. L'EXPERIENCE DEMOCRATIQUE AFRICAINE

1. *De l'importation du droit constitutionnel occidental aux coups d'Etat militaires*
2. *L'indépendance, toute seule, ne signifie pas démocratie*
3. *Les transitions africaines vers la démocratie*
4. *Un bilan : quels changements en concret ?*

II. UNE MANIERE ORIGINALE DE PRODUCTION DU DROIT : LES CONFERENCES NATIONALES

1. *L'expérience du Bénin*
2. *Quelle contribution pour la démocratisation*

TROISIEME PARTIE : QUELS AXES POUR UNE DEMOCRATIE A L'AFRICAIN ?

I. UNE DEMOCRATIE A TROIS DIMENSIONS

1. *Le système politique*
2. *Le système social*
3. *Le système économique*

II. LES ACTEURS POUR UNE DEMOCRATIE POSSIBLE

1. *A niveau national*
2. *A niveau international*

Conclusion

Introduction

La démocratie pour l'Afrique a toujours représenté un défi. Pour la communauté internationale il s'agit de reconnaître l'existence d'un sujet qui soit digne d'avoir une place dans le scénario mondiale. Pour les institutions financières internationales, un paradigme pour lequel accorder ou non les prêts. Pour les puissances un moyen à travers lequel exercer une influence « idéologique ». Pour les dictateurs un instrument politique pour dissimuler l'exercice du pouvoir pour l'intérêt personnel. Pour les intellectuels un champ d'élucubrations philosophiques et, parfois, pour sympathiser avec le pouvoir. Pour les gens communes, et parfois aussi les experts, une sorte de « paradis juridique » capable de résoudre tous les problèmes.

Dans la scène politique les protagonistes ont employé le terme « démocratie » selon l'interprétation et pour des buts propres de chacun.

Cette étude voudrait démontrer la nécessité de reporter le concept dans un domaine plus naturel où la doctrine se conjugue avec le pragmatisme en donnant à l'individu (pas à l'individualisme) le rôle pivot de toute la problématique.

Dans la première partie on trace les lignes fondamentales du modèle démocratique face au continent africain. D'une part la théorie et ce qu'il faudrait avoir et de l'autre la réalité et ce qu'il y a.

Dans la deuxième partie on analyse comment ces deux aspects, l'un du modèle et l'autre de la réalité africaine, ont interagi. Il s'agit de trouver des catégories d'interprétation commune grâce aux expériences démocratiques dans le continent. Des exemples de réussite et de dérive illustrent les difficultés de réaliser une transition complète et irréversible. On cherche aussi de trouver, dans ces tentatives, quelque chose de « politiquement » forte pour démontrer la possibilité du développement de la démocratie et déterminer s'il existe des caractéristiques desquelles on peut partir pour la construction des institutions.

Enfin dans la troisième part on essaie de déterminer une forme de démocratie fonctionnelle et adaptée au contexte social et économique et surtout quel rôle doivent jouer les différents acteurs qui interviennent dans le processus démocratique.

Tourmentée par des maux qui semblent sans solution, l'Afrique se trouve marginalisée, contrainte entre l'étau de la pauvreté et celle de l'incapacité de décoller, entre la famine et une classe dirigeante de plus en plus riche, entre la dette et l'absence de l'Etat même pour les services les plus électuaires. La démocratie donne des espoirs mais pose des questions : est-il possible un modèle politique qui permette aussi un développement économique et sociale ? Quelles sont les conditions moindres pour permettre à la démocratie de se déployer ? Les échecs des tentatives de démocratisation signifie-t-il que n'est pas possible une démocratie dans le continent africain ? Enfin, quelle démocratie pour l'Afrique ?

PREMIERE PARTIE : LA DEMOCRATIE FACE AU CONTINENT AFRICAIN

I. LE MODELE DEMOCRATIQUE

1. *Démocratie formelle et démocratie réelle*

Quand on parle de la démocratie on se réfère à l'organisation du pouvoir souverain et il faut considérer que, aussi que l'autocratie, il s'agit d'une forme d'organisation social. Les individus doivent nécessairement s'organiser en structures sociales qui ont besoin de règles pour fonctionner. L'imposition des normes, déterminée pour le bien qui devient maintenant collective, limite la liberté de l'individu. C'est pour ça que le débat autour de la démocratie c'est souvent sur les degrés des limitations pour le sujet soumis au pouvoir.

Si nous considérons le pouvoir souverain et les individus valûtes dans leur ensemble (population), nous avons deux des trois éléments nécessaires pour indiquer une des plus importantes structures sociales (l'autre c'est le territoire) : l'Etat. En effet il ne faut pas oublier, surtout quand on parle de l'Afrique, que au-delà de la démocratie il faut traiter aussi des institutions étatiques et comprendre comme, en Afrique, à une démocratie formelle, considérée comme une construction politique à travers laquelle la souveraineté est exercée par le peuple qui choisissent ses représentants individués entre plusieurs partis politiques, corresponde une démocratie réelle où l'alternance politique n'est pas acceptée et le multipartisme favorise seulement une démocratie de façade, camouflée grâce aux élections, pour la plus part, truquées.

Fondamentale pour la démocratie, en sujet de relation entre les individus et le pouvoir, c'est la coexistence avec la liberté et ses limitations. Les auteurs qui s'occupent des études de droit et de la théorie de l'Etat considèrent l'idée de la liberté politique.

L'essence de la démocratie est que le règles qui s'adressent à les individus ont été crée par eux-mêmes. La démocratie exige la conformité entre la volonté générale expresse par l'ordre juridique et la volonté expresse par les individus qui sont soumis à tel ordre. Dans ce contexte la liberté a nature politique et elle est précisée par les droits politiques c'est-à-dire la possibilité de prendre partie à la formation de la volonté de l'Etat. La limitation nécessaire de la liberté est obtenue par le principe de la majorité qui ne s'identifie pas avec la domination absolue de la majorité sur la minorité¹.

Très important dans une démocratie est le rôle qu'il faut attribuer à la minorité comme sujet politique qui, en s'opposant à la majorité, joue également une action de formation normative à travers le débat, la discussion, la composition politique. Le signifiat est clair quand on peut qualifier le degré de la démocratie en regardant la tutelle accordée aux expressions des medias et de l'opinion publique.

¹ H. Kelsen, *Teoria generale del diritto e dello stato*, Milano, 1980, p. 289 et suiv..

L'ouvrage contient des indications très intéressants et claires sur les principes qui caractérisent une démocratie et les différentes formes d'organisation du pouvoir souverain : monarchie quand le pouvoir appartient à un individu seulement, et république quand le pouvoir appartient à plusieurs individus. Dans ce cas on appelle aristocratie la forme de gouverne où le pouvoir est détenu par une minorité qui s'oppose à la démocratie où est la majorité qui détient le pouvoir. Dans l'œuvre on renvient le concept que démocratie et autocratie sont plutôt des type idéal de formes de gouvernement. Intéressant c'est la considération de retrouver des aspects d'autocratie aussi dans des formes de gouvernement comme la république présidentielle.

En particulier, pour ce qui concerne l'idée de liberté politique, selon cet auteur un individu est libre si ce qu'il doit faire selon l'ordre sociale coïncide avec ce qu'il veut faire.

L'impossibilité de participer tous ensemble à la création normative, importe, dans un contexte démocratique, le principe de la représentation c'est-à-dire de la délègue à ceux qui ont obtenu le consensus. Ainsi la conséquence la plus évidente c'est la formation des partis politiques.

Si les droits politiques, qui s'expriment à travers le vote, et les limitations de la liberté, opérée par le jeu de la majorité et de la minorité, regardent les personnes, un d'éléments plus importantes, qui regarde par contre le pouvoir, c'est la séparation du pouvoir entre les formes classiques du législatif, exécutif et judiciaire.

Le problème, toutefois, n'est pas celui d'indiquer une classification qui trouve, dans le contexte juridique actuel, une forte compénétration entre, surtout, le législatif et l'exécutif², mais de déterminer le moyen d'organisation des structures étatiques. Encore une fois on parle de démocratie comme une face d'une même médaille ; de l'autre côté il y a l'Etat de droit. Si la démocratie « politique » c'est la séparation des pouvoirs, la démocratie « juridique » c'est l'Etat de droit³.

2. Etat de droit et démocratie

Historiquement, est « de droit » l'Etat qui s'est donné un système de recours effectifs, de procédures, de mécanismes de contrôle et d'institutions propres à surveiller et, au besoin, à réfréner et sanctionner le pouvoir étatique et donc à garantir les droits des personnes qui se trouvent sur son territoire et tout particulièrement leurs droits fondamentaux⁴.

On peut voir, évidemment, la continuation, en termes juridique, du modèle démocratique. La chose la plus importante est considérer, à mon avis, les modalités d'emploi de la force. Dans l'Etat de police celle-ci vient adressée contre les citoyens pour des but privés, par contre, dans l'Etat de droit, le pouvoir ne pénètre pas dans l'arbitre et la tutelle des droits des citoyens est garantie par l'ordre juridictionnelle⁵.

En plus ce qui relève n'est pas seulement souligner la soumission de l'Etat au droit mais, aussi, le rôle de l'Etat respect les citoyens. Ça signifie que l'Etat est sur le même plan de l'individu et il peut répondre à la façon d'une personne. Il s'agit de retrouver, dans cette formation juridique, les modalités à travers lesquelles on exerce le contrôle sur le pouvoir étatique.

Dire que l'Etat est soumis aux normes dans lesquelles il y a aussi les droits fondamentaux des citoyens, signifie retrouver le devoir étatique de les protéger à faveur des individus à la limite aussi contre des propres abus.

La théorie juridique confirme l'incompatibilité de l'Etat de droit avec la confusion du pouvoir économique et du pouvoir politique⁶ et en souligne le caractère d'impartialité⁷.

Entre l'Etat de droit et la démocratie existe un rapport profond et à niveau conceptuel parce que la légitimité de l'Etat de droit se trouve dans le processus démocratique. En effet Habermans⁸ met très clairement en évidence ce type de liens en distinguant les

² Il est suffisant faire référence, dans une république parlementaire, aux actes normatifs délégués par le parlement et aux décrets émis en cas d'urgence, par le gouvernement, en se remplaçant ainsi à l'organe législatif.

³ L. Gaba, *L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Paris, 2000, p. 352.

⁴ J.Y. Morin, *L'Etat de droit*, en « Problèmes politiques et sociaux », 3/2000, p. 76.

⁵ B. Kriegel, *Propos sur la démocratie*, Paris, 1944, pages 32 et suiv., critique, en particulier, Kelsen qui considère l'Etat de droit comme une structuration d'un ordre juridique hiérarchique et pyramidal dans lequel les normes s'articulent autour d'un tout organique. Par contre l'auteur ne considère pas les normes comme un corps isolée mais pour régler le rapport de force entre l'état et l'individu à travers la justice jurisprudentielle.

⁶ G. Conac, *L'Etat de droit*, en « Problèmes politiques et sociaux », 3/2000, p. 69.

⁷ Pour une lecture des limites et des contradictions de l'Etat de droit, v. W. Leisner, *L'Etat de droit*, en « Problèmes politiques et sociaux », 3/2000, p. 91.

⁸ J. Habermans, *Droit et démocratie entre faits et normes*, Paris, 1997, p. 480 et suiv..

rapports avec la morale et la nécessité que la souveraineté populaire et les droits de l'homme doivent se présupposer réciproquement.

Pour ce qui concerne la morale, il faut souligner que, ainsi que le droit, elle règle les conflits entre personnes. L'une et l'autre doivent protéger l'autonomie des individus mais le droit ne se constitue pas seulement une autolimitation raisonnable, il s'agit d'un droit positif, c'est-à-dire de règles posées par l'Etat. En outre les prescriptions morales n'ont pas les mêmes référents et règlement des matières différents respect celles du droit⁹. Selon l'auteur surnommé, le droit compense, en quelque sorte, les faiblesses fonctionnelles d'une morale qui apporte souvent des résultats mal déterminés du point de vue cognitif et peu assurés quand à leur motivation. Ça ne signifie pas que n'existe pas une forme de compensation entre le droit et la morale. Enfin le droit positif ne peut pas emprunter sa légitimité à un droit morale supérieur parce qu'il possède, avec le principe démocratique, des racines propres, indépendantes du principe moral. Dans ce cas il s'agit de considérer la participation des citoyens à la formation du droit comme processus collectif de formation de la volonté commune à travers le principe de discussion.

Le lien interne entre Etat de droit et démocratie s'explique, encore, par la considération que l'autonomie politique des citoyens se déduit du principe de souveraineté populaire et prend forme dans l'autolégislation démocratique. Pour ce qui concerne les rapports des droit de l'homme, il faut dire que les destinataires du droit ne peuvent pas s'imaginer en être les auteurs si le législateur considère les droits de l'homme comme un fait moral pour se contenter ensuite d'en conférer un statut positif. D'autre part le législateur ne doit prendre aucune décision qui porte atteinte aux droits de l'homme. Pour résoudre le problème il faut considérer propre le principe de discussion qui permette la formulation du bas des droits de l'homme.

Ce que on peut dire, en bref, c'est l'impossibilité de donner seulement à la morale la fonction de certitude du droit et des droits. Il est nécessaire une structure qui permet, à travers la dissimulation de la liberté individuelle dans la volonté collective, la réalisation de l'ordre sociale par l'ordre juridique. Par contre, si on donne à l'Etat la fonction de la protection des principes démocratiques, on trouve dans la démocratie la fonction de se protéger contre les « abus » de l'Etat.

Cette dernière considération peut permettre d'introduire la problématique de l'emploi de la force pour assurer le maintien de l'ordre sociale. Le choix c'est de centraliser l'usage de la force en confiant le monopole à l'Etat.

Pour conclure la démocratie libérale comporte deux éléments fondamentales : celui représentatif, donné par la démocratie en sens propre et celui juridique appelé état de droit impliquant le respect d'un certain nombre de valeurs dont les droits de l'homme, les libertés individuelles et collectives¹⁰.

3. La démocratie comme condition du développement

On peut considérer le développement comme la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population, qui la rendent apte a faire augmenter,

⁹ Il faut constater, toutefois, une présence normative de l'Etat de plus en plus forte, dans les domaines qui est propre de la morale.

¹⁰ L. Gaba, op. cit., p. 41.

Cet auteur donne une très claire vision pour souligner les liens entre la démocratie et l'Etat de droit. En particulier il soutien que l'Etat de droit implique le contrôle des actes de l'exécutif, du législatif et de la puissance publique en général, et pose le principe de la légalité et de la transparence, il devient une composante nécessaire et indispensable de la démocratie et n'est possible que dans un régime libéral, celui dans lequel la séparation des pouvoirs, leur contrôle juridictionnel, la protection des droits des citoyens et l'égalité de tous devant la loi, sont assurés.

cumulativement et durablement, son produit réel global¹¹. Pour une définition plus pragmatique, évidemment plus utile pour notre recherche, il faut considérer la conception africaine du développement¹² qui prend en examen des facteurs économique, comme l'accroissement des biens et services pour satisfaire la demande interne, mais aussi l'aspect humaine.

La position centrale de l'individu se retrouve aussi dans les analyses conduite par le Programme des Nations Unies sur le Développement¹³ qui a élaboré un indicateur spécifique (IDH) en considérant le vrai but du développement, y compris celui économique : le bien-être des gens. La croissance économique n'est qu'un moyen - malgré toute son importance- d'arriver à ce fin¹⁴. Le rapport du développement humain se concentre sur quatre grandes capacités : vivre une vie longue et saine, acquérir des savoirs, accéder aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent et participer à la vie de la communauté. Encore une fois est évidente la position centrale de l'**individu** et, surtout, si c'est comme ça, le rôle qui joue l'Etat pour poursuivre le droit de l'homme à son développement. Il est évident la relation entre démocratie et Etat de droit, nous l'avons déjà vu, et entre le développement grâce à la place qui occupe l'homme.

Le lien entre développement, procès démocratique et libertés civiles est pris en examen par le tableau suivant où à un revenu annuel très bas correspond un pourcentage insignifiant de pays libres. Le rapport est renversé dans le cas contraire où pour les pays ne pas libres ou seul partiellement libres, on relève un niveau extrêmement bas de revenu annuel.

Freedom and Economic Development			
	FREE	PARTLY FREE	NOT FREE
Low-Income Countries GNI per capita less than \$1,500	15 (16 percent)	39 (43 percent)	37 (41 percent)
Middle-Income Countries GNI per capita between \$1,500 and \$6,000	35 (66 percent)	11 (21 percent)	7 (13 percent)
High-Income Countries GNI per capita greater than \$6,000	38 (79 percent)	5 (10 percent)	5 (10 percent)
GNI per capita = gross national income per capita			

Source Freedom House

¹¹ F. Perroux, *Economie du XX siècle*, Grenoble, en L. Gaba, op. cit., p. 44.

¹² Adopté en 1980, le Plan de Lagos contient les considérations des chefs d'état et de gouvernement de l'Organisation de l'Union Africaine pour lesquels le développement est un plan de la production et des échanges, viser l'accroissement de la part des biens et services destinés à satisfaire la demande interne et l'augmentation de l'emploi et du revenu générés par ces productions. Comprend aussi la recherche de la multiplication des effets de liaison entre secteurs économiques et accroître les sources d'épargne locale en réduisant la dépendance à l'égard des financements extérieurs. Il s'agit, enfin, d'un plan pour accroître et valoriser les ressources humaines d'un pays : c'est dire ses propres capacités de gestion, de formation, de recherche, d'épanouissement culturel.

¹³ Le PNUD a été conçu pour être un mécanisme très important de financement, de planification et de coordination de l'aide technique des Nations Unies qui aide les pays en développement à élaborer leurs propres solutions aux problèmes nationaux et mondiaux au moyen de programmes et de services novateurs. Voir F. Khavand, *Vie et actions des organisations économiques internationales*, en « Enjeux Diplomatiques et Stratégiques 2004 », Paris, 2004, p. 363.

¹⁴ Rapport Mondial sur le Développement Humain 2004, publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par ECONOMICA, Paris.

Le problème qui se pose maintenant, pour le but de notre étude, est de considérer la démocratie comme une condition ou un résultat du développement¹⁵. En autres mots si l'on considère les différents modèles qui ont inspiré les décideurs africains, notamment le marxisme, la conclusion semble claire : l'Etat de droit comme la démocratie, résulte du développement économique. Si tel est le cas, l'Afrique subsaharienne doit attendre encore longtemps pour bénéficier des avantages de l'Etat de droit et de la démocratie¹⁶.

Sans entrer dans le débat conceptuel, on peut dire que le développement politique précède celui économique au moins parce que, au contraire, l'affirmée nécessité de limiter les libertés pour justifier un développement apparaît comme une contradiction en termes, selon ce que nous avons souligné avant sur le rôle de l'individu, et surtout parce que, en ce cas-là, quand et qui peut dire d'être sorti de la phase « préparatoire » ? L'exemple du régime de l'Union Soviétique, disparu surtout pour l'incapacité du système économique de supporter l'organisation politico-sociale, donne une autre justification au service du développement dans l'Etat de droit et favori par la démocratie¹⁷.

Apparaît évidente la centralité de l'homme aussi dans la pensée de Julius Nyerere¹⁸ pour lequel c'est ne pas l'argent, c'est le peuple qui est à la source du développement. L'argent, les richesses qu'il représente sont la conséquence et non le fondement du développement. Les quatre fondements du développement sont : le peuple, la terre, une juste politique et un bon gouvernement.

En conclusion les droits fondamentaux de l'homme comprennent aussi celui du développement¹⁹ durable²⁰ et c'est l'Etat de droit, avec ses institutions démocratiques, qui doit le atteindre.

II. LES CONTRAINTES DE LA REALITE AFRICAINE

Il y a des facteurs, quelques-uns tout à fait particulier au continent et des autres les effets desquels viennent, en Afrique, multipliés par les interactions entre eux, qui peuvent avoir des conséquences sur les équilibres politiques et sur pouvoir en général, sur les institutions démocratiques, sur le développement économiques, sur les individus. On peut naturellement considérer des facteurs qui ne sont pas, en sois même, négatifs mais qui y deviennent pour leur influence sur la gestion du pouvoir. Avant de déterminer dans quelle manière il faut intervenir, la question qui se pose devient : quelle priorité donner aux facteur qui empêchent le développement démocratique ?

¹⁵ A. – M. M'Bow, *Démocratie, condition ou résultat du développement*, en « Droits de l'homme et relations internationales », Paris, 1989, p. 100, cité par L. Gaba, op. cit..

¹⁶ L. Gaba, op. cit., p. 53.

L'auteur traite de manière approfondie les aspects de l'idéologie marxiste sur l'économie et la structure sociale, et de la théorie de la mondialisation pour laquelle le développement économique favorise le développement politique et donc l'instauration des régimes démocratiques et de l'Etat de droit.

¹⁷ On pourrait réfléchir sur le cas chinois où au régime totalitaire ou au moins non démocratique, correspond une économie en voie d'expansion. En effet, pour le PNUD, la Chine occupe la 94ème place sur 177 selon l'indicateur de développement humain.

¹⁸ J. Nyerere, cité par L. Gaba, op. cit., p. 62.

¹⁹ La résolution 41/128 du 4 déc. 1986, affirme « que le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et de bénéficier de ce développement ».

²⁰ Est durable le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

1. Spécifiques sociologiques et culturelles

Une des caractéristiques de la société africaine traditionnelle, c'est l'importance du **groupe** par rapport à l'individu²¹. C'est dans le groupe que l'individu trouve sa complète réalisation et est au groupe que lui doit répondre. La centralité du groupe comporte, d'une part, la tendance d'en transférer la responsabilité et, de l'autre part, l'intervention du groupe en cas de litige. La **tradition**, encore, représente le moyen avec lequel on agit car les activités, surtout celles qui dépendent de l'économie rurale, sont cadencées par le temps, ainsi on a la tendance de recourir au passé en refusant toutes les changements.

Un autre aspect des rapports entre les individus, est constitué par la **parole** qui maintient la suprématie sur les actes écrits. Par exemple, il est difficile de comprendre l'inexistence dans certains pays en Afrique des Journaux Officiels. Cette suprématie de l'oralité est l'une des causes de la prédominance du système informel, dans lequel la confiance entre les membres repose sur la parole donnée²².

Le respect du groupe, du passé et de la parole donne une vision claire de la conception du pouvoir. Dans le groupe les rôles du **chef** ou du sage sont reconnus même si l'individu ne participe pas aux élections et si il maintient toutes les formes de pouvoir. Il s'agit d'une forme de démocratie qualitative, plutôt que quantitative. C'est-à-dire qu'il faut respecter l'ordre ancestral, primordial en Afrique, et le concept de l'autorité du chef qui cumule tous les pouvoirs, représentant la lignée des ancêtres et dépositaire des mythes fondateurs²³. Mais ce pouvoir n'incarne pas une volonté autocrate : il n'est pas arbitraire mais soumis à plusieurs procédures de contrôle (conseils des anciens, des sages, d'initiés qui assistaient le détenteur du pouvoir).

Le sage représente, encore, une voix très importante qui ne doit pas être contredite car elle vient d'une personne vieille avec grande expérience, capable de trouver et donner des solutions, des jugements, des interventions. La célèbre phrase prononcée par Amadou Hampaté Ba « en Afrique quand un **vieillard** meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » donne la dimension de la difficulté de renouvellement culturelle. Par rapport à la politique cet approche culturelle peut justifier un pouvoir « gérontocratique »²⁴. Alors que 60% de la population a moins de 20 ans, les responsabilités sont exercées par les couches âgées de la population. Ainsi aux Comores, où le seul coup d'Etat de 1995 visait à renverser le président octogénaire, et au Malawi où le président à vie Hastings Banda âgé de 90 ans a cédé son siège en 1994.

2. Les contraintes socio-économiques

- a. La **démographie** : le continent africain comptait 645 millions d'habitants en 1992, soit 12 % de la population mondiale (dont 540 millions pour l'Afrique subsaharienne)²⁵. Le taux d'accroissement annuel reste un des plus élevés du monde avec le cas du Nigeria, relevé par le PNUD, d'un indice synthétique de fécondité (par femme) de 8,0. Les projections démographiques de l'ONU considèrent qu'en 2015 l'Afrique comptera 1 milliard et 100 millions d'habitants dont 900 millions au sud du Sahara.

²¹ J.F. Obembe – J.K. Mavoungou, *Afrique et management, gestion moderne face aux réalités socioculturelles*, Paris, 1999, p. 68 et suiv.

²² Ibidem, p. 73.

²³ J.P. Beauchesne, *Les grands problèmes de l'Afrique subsaharienne*, en « Revue d'études », 1/2003, p. 19.

²⁴ Ibidem, p. 17.

²⁵ J. Schwartz, *La situation démographique de l'Afrique sub-saharienne*, en « L'Afrique sub-saharienne », Paris, 1993, p.257

- b. **L'analphabétisme** : au lendemain des indépendances, l'Afrique était rurale et sa population étaient constituée à 90% environ, d'analphabètes. A l'an 2000, les statistiques ont beaucoup évolués avec l'explosion de l'urbanisation et de la scolarisation. L'Afrique compte sur un taux d'alphabétisation moyen de 48% avec les extrêmes de 85% pour le Zimbabwe et 13% pour l'Ouganda²⁶. L'impossibilité de prendre part active au processus démocratique, donnée par l'ignorance, constitue un des plus importantes contraintes car il apparaît que les problèmes politiques, et leur gestion, appartiennent seulement à la classe aisée qui est celle la plus cultivée. Encore les hommes politiques peuvent facilement manipuler et corrompre, en se servant souvent du tribalisme et du régionalisme pour assouvir leurs dessins, parce que les masses sont incapables de prendre conscience des propres droits et de propre pouvoir et de se coaliser autour d'une commune idéologie.
- c. **L'exode rural** : à l'explosion démographique s'accompagne un exode rural massif avec comme conséquence le gonflement des villes qui favorise l'implantation de banditisme, prostitution, chômage, accentuant le déficit des structures d'accueil ; d'autre part le campagnes se vident peu à peu et le déficit agro-alimentaire se fait de plus en plus pesant²⁷. Ainsi la production agricole par habitant a décliné jusqu'au milieu des années '90 avant de se stabiliser à un niveau très bas. Nombre des dirigeants africains reconnaissent l'ampleur de cette catastrophe même s'ils refusent d'en assumer la responsabilité. Singulier le cas du Sénégal où le changement des habitudes alimentaires à comporté que le plat national est à base de riz au même titre qu'en Thaïlande, mais il en emporte 60%²⁸.
- d. La **famine** et la **pauvreté** : souvent liées aux phénomènes de la désertification et de la sécheresse, constituent, avec le sous-développement, un mélange explosif. 150 millions d'africains étaient menacés par la faim à la fin des années '80. Ils sont environ 250 millions à l'an 2000 et les projections à moyen terme sont encore plus alarmantes, puisque le nombre est estimé à 350 millions en l'an 2025²⁹. L'ampleur de cette situation, aggravée par le manque de cohérence des politiques de développement, semble sans solution et ces facteurs sont souvent considérés comme inéluctables pour justifier l'absence d'une politique à long terme qui mal se concilie avec les cycles électoraux courts. Pour ce qui concerne la famine, souvent elle n'est pas due à un manque de denrées alimentaires mais au manque de pouvoir d'achat de la population. Ainsi une augmentation globale de la production alimentaire, quel que soit le climat, ne résoudrait donc pas le problème de la famine si les mesure appropriées ne sont pas prises pour résoudre les problèmes structurels et organisationnels qui sont liés au pouvoir d'achat des individus³⁰. Sur 48 Pays de l'Afrique sub-saharienne considérés par l'ONG Freedom House, 33 ont un revenu brut annuel, par tête, de moins de 500 \$³¹. La situation vient amplifiée par les conditions de santé et les perspectives de vie. Dans ce contexte il faut parler du spectre du SIDA qui compte plus de 25

²⁶ P. Boniface, *L'année stratégique 2001*, Michalon, 2000.

²⁷ B. Schneider, *L'Afrique face à ses priorités*, Paris 1987, p. 92.

²⁸ M. Chouaibou Mfenjou, *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, Paris, 2002, p. 175.

²⁹ PNUD, rapport vaincre la pauvreté, 2000.

³⁰ Idem, p.29.

³¹ V. site internet : www.freedomhouse.org

millions de personnes, sur un total de 36 millions, dans la seule Afrique subsaharienne³².

- e. Les **aides internationales** : souvent l'aide passe par des sociétés multinationales qui fournissent des biens matériels, sur demande des pays donateurs, et retiennent pour soi même une part significative (plus de 50%). Trop souvent ces biens sont très chers et inutiles et les services comprennent des visites coûteuses d'expertes, nombreux, chacun avec une spécifique connaissance du problème. En outre les pays recevant l'aide perdent beaucoup d'argent car ils sont obligés de prendre des prêts à long terme lorsqu'ils achètent des produits comme le pétrole et des matières premières, qui leur sont vendus sous contrat par des firmes multinationaux. Encore, les projets d'aide (parfois seulement de « vitrine ») sont initiés, dirigés et contrôlés de l'étranger avec très peu connaissance des points de vue africains. La situation habituelle est que les bailleurs de fonds contactent le gouvernement africain et l'informent, à travers leurs experts, qu'ils ont identifié un besoin et vont le financer. Le gouvernement autorise le projet mais sans prendre d'engagement significatif pour les dépenses ou les frais de personnel que le projet peut impliquer. Aussi la distribution gratuite à la population de produits agricoles importés, ne se traduit pas en un aide à long terme. Les fermiers locaux, en effet, ne sont pas capables de faire face à cette concurrence, et cette pratique accroît la dépendance vis-à-vis des produits étrangers³³. Dans ce contexte il y a le problème de la dette qui atteint désormais 240 milliards de dollars. Marginale en volume, elle est considérable en termes de solvabilité³⁴ relevée par des indicateurs tels que le produit intérieur brut et la recette d'exportation de biens et services non facteurs de production. Le problème est double parce que le remboursement des fonds destinés à un projet n'est pas en fonction du résultat attendu. On peut pas considérer la dette comme un problème seulement de la balance des paiements à court terme qui peut être résolu par les politiques de gestion de la demande, mais c'est un problème qui doit être perçu dans le cadre du développement et de la restructuration des économies³⁵. Encore une fois cette implication a un effet direct sur la capacité des gouvernements de savoir (et vouloir) gérer les ressources publiques.

3. Les contraintes géopolitiques

- a. Le **nouveau rôle géopolitique** de l'Afrique, déterminé par la dissolution du régime soviétique, ne doit plus s'inscrire une vision dichotomique Est-Ouest (aussi comme toutes les autres formes du même paradigme centre/périphérie, société urbaine/société rurale) où les intérêts des puissances sur le continent était donnée par sa position géographique, mais dans un contexte caractérisé par la consécration de la mondialisation du libéralisme économique et le triomphe de l'économie de marché³⁶ du système américain. Cette dévalorisation géopolitique du continent n'est pas synonyme d'un désengagement généralisé. Le déclin des contraintes et ressources liées aux rivalités Est-Ouest découvre des espaces nouveaux d'interventions pour les acteurs à vocation régionale, tant à l'intérieur du continent (Libye, Nigeria, Afrique du Sud), qu'à sa périphérie externe

³² Selon l'ONUSIDA.

³³ B. Schneider, *L'Afrique* cit, p.38.

³⁴ P. Chaigneau, *Afrique : les crises d'un continent*, en « Revue de défense nationale », p. 205.

³⁵ B. Schneider, *L'Afrique* cit, p.64.

³⁶ M.L. Ropivia, *Géographie et politique en Afrique au XXI siècle*, en « Stratégique », n. 80, 2000/4, p. 34.

immédiate tout particulièrement au Moyen-Orient et dans les pays du Golfe³⁷. Dans le point de vue géopolitique les ressources minières sont des facteurs qui interviennent à déterminer l'influence sur la scène internationale des pays mais on peut dire que la propriété des Etats sur leurs ressources naturelles exige deux conditions pour être considérée comme un facteur du bien être social et de la puissance réelle³⁸ : la présence des ressources brutes doit être accompagnée des connaissances et du savoir-faire indispensables pour leur mise en valeur, et d'une volonté politique qui implique un mode d'organisation appliqué à la production et à la circulation. Et l'Afrique joue un rôle très important parce qu'elle possède des richesses minières stratégiques tels que : le fer, le chrome, le titane, le vanadium, le manganèse, le columbium et le tantale qui sont les produits de base indispensables à la fabrication d'aciers spéciaux. La part africaine des réserves mondiales de fer est estimée à plus de 20%, celle du chrome à 97%, du manganèse à 53,7%, du columbium à 18%, du tantale à 67%, du vanadium à 34% et enfin du titane à 23%. Mais l'Afrique dispose également de métaux non ferreux, de métaux rares et de pierres précieuses, tels que : le cuivre (14% des ressources mondiales), le plomb (85), le cobalt (45%), le nickel (7,3%), l'étain (11%), la bauxite (43%), l'uranium (23%)³⁹. Sans compter le pétrole qui à cause de la hausse du prix du brut a fait le golfe de Guinée, par les Etats-Unis, une zone d'approvisionnement stratégique et on donné aussi aux pays comme le Tchad la justification d'une exploitation pas très importantes. Maintenant l'Afrique donne aux compagnies pétrolières occidentales 9 millions de barils par jour dont la moitié de la région du golfe de Guinée.

D'autre part on va dessinant une nouvelle géopolitique merci à l'existence de forces qui favorisent des différenciations : l'Afrique du Nord, attirée par la Méditerranée sans nécessairement en adopter les valeurs culturelles, cherche à établir son futur économique avec l'Europe Occidentale.

- b. Les **guerres** : la rivalité ethnique est la cause majeure de la violence en Afrique. La société traditionnelle africaine n'a pas trouvé dans l'Etat le cadre approprié de leur coexistence pacifique. Elle a ajouté, au contraire, aux causes anciennes de rivalités, celle de la lutte pour le pouvoir d'Etat généralement confisqué par l'ethnie dominante⁴⁰. Dans l'Afrique où la colonisation, notamment la rivalité franco-britannique, a séparé des régions par des frontières tout à fait artificielles sans tenir aucun compte du phénomène des ethnies, unités déterminantes dans la vie sociale africaine qui se sont pourtant retrouvées séparées, la démocratie a permis aux ethnies les plus nombreuses de conquérir le pouvoir. Mais dans les sociétés traditionnelles à gouverner n'étaient pas les ethnies les plus nombreux mais les armées meilleures et plus fortes qui, dans le passé, exerçaient la traite des esclaves et dont ils tiraient la plus grande source de richesse⁴¹. « Les peuples pasteurs, qui avaient toujours été moins nombreux que les agriculteurs, car ils alignaient leur croissance démographique sur celle de leurs troupeaux, furent chassés du pouvoir, comme en Afrique Orientale et particulièrement au Rwanda » écrit Lugan⁴². Les Tutsi qui représentaient 20% de la population et qui dans la

³⁷ D.C. Bach, *La recherche de nouveaux modèles de sécurité ou le défi de l'insécurité collective*, en « l'Afrique subsaharienne » cit., p. 89.

³⁸ M. Tshiyembe – M. Bukasa, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris 1989, p. 48.

³⁹ M.S.O. Sy, *Problèmes géopolitiques de l'Afrique subsaharienne*, en « l'Afrique subsaharienne » cit., p. 34.

⁴⁰ C. Nigoul – J.A. Basso, *Essai de typologie des conflits sur le continent africain*, en « l'Afrique subsaharienne » cit., p. 64.

⁴¹ Y. Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris 1993, p. 593-594 pour la notion « Etat », p. 1087-1088 pour la notion « Nation ».

⁴² B. Lugan, *Quelle démocratie pour l'Afrique*, en « Réflexions géopolitiques », Athena, 6, 1988, p. 149.

société précoloniale détenaient le pouvoir furent condamnés à être dominés par les Hutu, qui étaient 80% de la population. Les Hutu pensaient donc d'exercer le pouvoir. En vain, car ce pouvoir, le Tutsi continuaient à le détenir clandestinement. D'où la conclusion, source du dernier génocide des années '94, il faut éliminer tous les Tutsi.

Cette situation se reproduisait presque partout en Afrique, surtout parce que les dirigeants ont instrumentalisé le facteur ethnique pour séparer, disperser et tourner la situation à propre avantage. La concession du pouvoir au plus nombreux, selon le début de la majorité électorale, il a eu comme autre importante conséquence un accroissement démographique impressionnant. Car à gagner c'est l'ethnie qui peut compter sur le plus grand numéro de votes, personne d'entre eux a intérêt à limiter les naissances, car cela signifie, automatiquement, l'exclusion du pouvoir au profit des ethnies rivales. Il n'était pas clair immédiatement, alors, que cette croissance rapide aurait pu avoir des conséquences tragiques, car l'Afrique n'était pas en mesure de produire assez de nourriture, de créer un nombre suffisant d'emplois, de construire des logements, des écoles, des hôpitaux, en rapport avec cette surpopulation.

Mais au-delà des guerres ethniques le continent africain connaît des guerres d'annexion, de sécession, claniques, de prédation et de « jacqueries » qui s'interpénètrent avec des facteurs endogènes (l'ethnisme, le fait religieux, les enjeux économiques, la dimension démographique et le processus d'urbanisation) et exogènes (l'héritage de la colonisation, les états perturbateurs, le trafic de drogue et le mercenariat)⁴³. Un résultat des guerres sont les **réfugiés** : ils étaient plus de six millions sur le continent, soit presque un tiers du nombre total comptabilisé dans le monde (21, 5 millions) par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Cette marée humaine provoque des répercussions pour le système social, économique et politique des pays d'accueil.

- c. **L'héritage colonial** : plusieurs conséquences sur la manière d'organisation du pouvoir ont eu les choix des pays colonisateurs. On peut souligner l'imposition de frontières artificielles qui n'ont pas tenu en compte de l'homogénéité des populations en empêchant, de facto, la naissance de Nations. Un autre effet est la fragmentation des Etats qui détermine l'importance des communautés régionales. Une réflexion s'impose : quel est l'importance des frontières pour des micro-Etats, en considération que la famine et la pauvreté n'ont pas des frontières ? Au-delà des frontières le colonisateur a fait émerger des entités nationales et importé ses méthodes de gestion administrative : des institutions ont été créées sans qu'ils ait été tenu compte de leur compatibilité avec les réalités culturelles de l'Afrique, des nouvelles procédures ont été introduites au mépris de la continuité, en ne tenant aucune compte de l'organisation foncière, des droits d'usage et des sources de légitimité traditionnelle. En outre, cette administration est caractérisée par l'usage de la violence pour maintenir la domination. Encore la colonisation s'est souvent appuyée sur certains peuples au détriment d'autres et ceci explique actuellement la cristallisation du pouvoir sur des groupuscules⁴⁴.

⁴³ P. Chaigneau, *Afrique cit.*, p. 209

⁴⁴ J.R.E.Eyene Mba, *Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme*, Paris 2001, p. 92.

DEUXIEME PARTIE : LA DEMOCRATIE, UN MYTHE POUR L'AFRIQUE ?

I. L'EXPERIENCE DEMOCRATIQUE AFRICAINE

1. De l'importation du droit constitutionnel occidental aux coups d'Etat militaires

Les luttes pour la libération des anciennes colonies avaient pour objectif l'indépendance et la naissance des Etats. Dans cette première phase de la démocratisation les anciennes puissances coloniales ont imposé aux Etats africains le modèle des Etats occidentaux. Les dirigeants africains de l'époque, formés aux écoles occidentales, essaient de conduire la politique de leurs Etats à l'image de celle de leurs ex colonies. Le gouvernement était fondé sur l'hégémonie d'une particulière ethnie or parfois d'un particulier clan à l'intérieur du group ethnique principale. La politique des puissances coloniales d'alors visait à former des sortes de fédérations avec leurs colonies ; les élites, de l'indépendance, malgré les bonnes résolutions des premiers moments, n'hésitèrent pas à rompre les liens avec les colonisateurs et loin de fortifier les jeunes Nations, ils s'éloignaient de plus en plus des mécanismes par lesquels ils étaient parvenus à diriger l'Etat, en méprisant chaque procédure légale et constitutionnelle⁴⁵. Les constitutions, qui étaient calquées sur le modèle des anciennes métropoles prônant une démocratie parlementaire, furent supprimées lors de coups d'Etat parce que jugées inadaptées aux réalités socio-économiques des pays ; parfois elles furent modifiées or encore remplacées par de nouvelles à la convenance des nouvelles élites. « Dans la plupart de cas, -écrit Gabo- elles renforcent le présidentielisme par le fait que pour ces dirigeants, conformément au modèle colonial, le pouvoir ne se divise pas plus que l'ordre du chef ne se discute »⁴⁶.

La complicité entre la politique et l'armée était considérable. L'esprit du clan et de la caste dominait ces relations. Mais juste la permanence des militaires sur la scène politique devait mettre en danger la survie des régimes et la stabilisation de toute la société⁴⁷.

Dans les décennies 60 et 70 plusieurs pays africains sont ébranlés par les coups d'Etat qui portent les militaires au pouvoir, émanant avec eux la dictature. C'est la phase de l'émergence du militarisme africain traditionnel, qui prend dès lors un nouvel élan plus idéologisé, davantage radical et filtre avec le marxisme. Le pouvoir a cessé d'être une institution d'Etat pour devenir la propriété d'un individu, qui représentait, selon un préjugé paternaliste, le « chef de village » ou le « père de la nation »⁴⁸. Dès lors, le pluralisme politique qui a prévalu à la veille de l'indépendance devait disparaître. Il fallait dissoudre tous le partis et les associations politiques et les regrouper dans une seule entité pour dissiper les considérations tribales, ethniques ou claniques au profit d'une conscience nationale. Selon cette logique, le parti unique représentait donc la meilleure solution pour garantir l'intégration nationale et la solidité étatique et le meilleur vecteur du développement économique et social⁴⁹. « Seul le parti unique, dit-on, peut jouer ce rôle unificateur, d'une part parce qu'il étend son organisation à travers tout le territoire national, d'autre part parce que qu'il peut s'élever au-dessus du régionalisme et maintenir l'équilibre entre les divers éléments en permettant un développement harmonieux de la Nation »⁵⁰.

⁴⁵ Pour un cadre général du problème voir M. Kamto, *Le pouvoir et le droit en Afrique noire*, Paris 1987.

⁴⁶ L. Gaba, ouvrage cit., p. 79.

⁴⁷ D. Bangoura, *Les armées africaines*, Paris 1972.

⁴⁸ Sur le militarisme africain voir P. Mac Gowan, T. Johnson, *Sixty coups in thirty years further evidences regarding african military coup d'état*, en « Journal of Modern African Studies », n. 24, 1986, pp. 539-546.

⁴⁹ M. Kampto, ouvrage cit., p. 295.

⁵⁰ L. Gabo, ouvrage cit., p. 83.

Le système de parti unique, aurait tué la réflexion et le militantisme politiques à l'échelle nationale parce que les dictateurs, en limitant la liberté d'expression et en contrôlant l'information avec la censure, ils empêchaient la circulation complète des idées, mais aussi parce que les intellectuels, voire syndicats et églises, ont fait l'objet de tentatives d'embrigadement. La démocratie par le parti unique, dans plusieurs pays, se légitimait par toute une littérature, qui en lui proposant l'Etat comme le seul instrument institutionnel de progrès et le lieu décisif de construction d'une Nation, niaient dans la société la pluralité de ses manifestations⁵¹.

2. *L'indépendance, toute seule, ne signifie pas démocratie*

Les luttes pour l'indépendance supposaient soit le retour aux valeurs culturelles traditionnelles, soit la réinvention des nouvelles stratégies pour l'harmonisation des valeurs africaines et celles de la modernité. Si la rupture avec l'Etat colonial est représentée par le changement du personnel politique et administratif, l'Afrique indépendante, qui n'était encore prête pour la circonstance, s'est fait assister par les anciennes puissances colonisatrices. Il en a résulté le développement d'une complicité entre les dirigeantes coloniales et les élites issues des luttes nationalistes et appelées à la formation des nouveaux Etats⁵². Les élites prennent les commandes d'un appareil étatique qui était vraiment efficace dans la mobilisation des ressources au profit d'un pouvoir centralisé. La continuité se situe précisément dans la pérennité de cet instrument d'encadrement territorial administratif interne, qui abouti à un quadrillage du territoire en fonction de considérations à l'origine militaires.

Le colonisateur a substitué à un système d'interrelations entre personnes et groupes fondé sur la filiation et l'alliance, un mode territorial de contrôle des populations à l'intérieur des frontières arbitraires. Il s'agissait donc d'un Etat autoritaire, fondé sur la contrainte et non sur la légitimité, qui n'avait pas de compte à rendre aux administrés. Les gouvernements indépendants adoptent, sans le modifier de manière fondamentale, ce mode éprouvé de contrôle des populations par le sectionnement, le cantonnement et le quadrillage, en continuant à gérer les populations en manière anonyme et impersonnelle⁵³.

L'appropriation de l'Etat s'est réalisée à l'avantage exclusif des élites qui monopolisaient l'accès aux ressources, en particulier économiques, et il a été transformé en une source privée d'enrichissement. L'Etat ainsi patrimonialisé a fonctionné comme un mécanisme de prélèvement et de redistribution des bénéfices, non seulement à avantage de détenteurs de l'autorité mais aussi pour ses parentèles et clientèles qui constituent le squelette des sociétés traditionnelles⁵⁴. La nouvelle réalité étatique est toute à fait caractérisée par la coexistence d'un système de type moderne constitué d'élites formées à l'occidental et un système traditionnel regroupant les strates les plus nombreux de la population, qui n'avaient pas la possibilité d'accès aux ressources provenant du secteur productif moderne et gérées par l'Etat.

Le système traditionnel a maintenu, au dehors des processus de modernisation, ses références culturelles et religieuses, ses chefs coutumiers et sa propre hiérarchisation, ses modes de gestion économique. Ces deux systèmes coexistent et interagissent⁵⁵. Le pouvoir officiel a toujours besoin, en effet, de la légitimation du

⁵¹ A. Zolberg, *Creating political order. The party states of Africa*, Chicago 1966 et D.G. Lavroff, *Les systèmes politiques en Afrique noire*, en « Que Sais-je ? » n. 1380. Ces auteurs justifient le système du monopartisme comme le moyen idéal de réaliser l'intégration et la mobilisation nationale.

⁵² Pour un approche complète de la question voir N. Chazan, *Politics and society in contemporary Africa*, Boulder, 1992.

⁵³ M. Franc, *L'Etat en Afrique*, en « L'Afrique subsaharienne, Paris 1993, Actes des journées d'études de Paris, » p. 126.

⁵⁴ J.F. Médard, *L'Etat patrimonialisé*, en « Politique Africaine », n. 39, 1990, pp. 25-36.

⁵⁵ M. Franc, ouvrage cit., p. 129.

pouvoir traditionnel afin de se réaliser. Les chefferies locales sont étroitement enracinées dans la population et leur pouvoir interfère avec les institutions modernes. Partout les réseaux de clientèle alimentent un système patrimonial, puisque les loyautés premières sont celle dues à la famille et à la parenté, plutôt qu'à l'Etat qui n'est qu'une construction conceptuelle⁵⁶. D'autant que un Africain est favorisé parmi les autres membres de son clan, il lui revient de les faire vivre.

Les colonisateurs, qui n'avaient jamais compris la particularité de l'organisation sociale africaine, ont considéré les autorités traditionnelles comme éléments d'agitation et de contestation et non comme inspirateurs d'une politique différente qui tienne compte de ces anciennes formes démocratiques. L'administration moderne a maintenu, généralement, cette hostilité aux formes anciennes de légitimation de l'autorité. Ceci est particulièrement évident dans le choix des élites au moment de l'indépendance lorsque la plus part des chefs désignés appartenaient à des ethnies minoritaires ou ils n'appartenaient pas à des bonnes familles, parce que de père inconnu ou douteux, en altérant la traditionnelle transmission patrilinéaire du pouvoir⁵⁷.

Ces dirigeants en ne pouvant pas parfois obtenir la légitimation près des chefs religieux ou coutumiers, se sont transformés en dictateurs comme Idi Amin Dada dans l'Ouganda, Mobutu Sese Seko au Zaïre, ou Bokassa dans la République Centrafricaine qui s'est fait sacrer empereur pour essayer de fonder une dynastie impériale et trouver, dans les liens de parenté, la légitimation du pouvoir.

L'administration post-coloniale a élaboré, par contre, une politique originale qui prenait son appui sur des valeurs traditionnelles, en combinant habilement, les avantages de la modernité et ceux du patrimonialisme le plus ancien. Etre fonctionnaire public offre une garantie d'emploi à vie pour toute la famille ; le salaire du fonctionnaire est toujours un moyen de faire vivre une famille nombreuse et pauvre. Dans une société de pénurie être chef, agent public, intellectuel constitue auprès des populations non plus une fonction mais un privilège. Ceci a donné une considérable extension de la fonction publique sur base personnelle, qui est loin d'être constituée en entité porteuse et garante de la notion d'intérêt général⁵⁸. Au contraire, une véritable osmose fondée sur des rapports lignagères et de clientèle caractérise les relations entre l'appareil d'Etat et une partie de la société. L'accumulation privée a été réalisée dans et par l'Etat ainsi patrimonialisé, la lutte politique s'est alors confondue avec la lutte pour le partage du « gâteau » national, la politique du ventre, selon l'expression chère à Bayart, qui est adaptée à la description de cette régulation de la distribution du revenu à travers l'utilisation de la corruption, du patronage, du copinage, du népotisme et du tribalisme⁵⁹.

3. *Les transitions africaines vers la démocratie*

a. De la crise du système au multipartisme

Mais cette régulation est devenue de plus en plus difficile à assurer. La croissance de la dette, la diminution de pourcentage dans le commerce mondial, la dégradation de l'appareil économique ont violemment ébranlés les pouvoirs de l'Etat. Les luttes internes par le contrôle des ressources anciennes et nouvelles fournies en particulier par les plans d'ajustement structurels et l'aide publique au développement, se sont accentuées. Le déclin économique comporta des mesures graves d'austérité pour freiner les importations et réduire la dépense

⁵⁶ J.F. Médar, ouvrage cit., pp. 25-36.

⁵⁷ P.N. Nkashama, *Le pouvoir en Afrique*, en « Géopolitique », n. 63, 1998, pp. 32,33.

⁵⁸ Pour une vision général : S.N. Eisenstadt, *Traditional patrimonialism and modern neo-patrimonialism*, London 1973.

⁵⁹ J.F. Bayart, *La politique du ventre*, Paris 1989.

gouvernementale. D'un point de vue politique l'austérité et la corruption affaiblirent cette sorte d'accord implicite fondé sur la distribution qui avait permis aux dirigeants de produire des soutiens politiques. Le niveau de vie des employés étatiques et des dirigeants de corporations publiques diminua sensiblement. Les étudiants universitaires virent diminuer les opportunités d'occupation car l'accès à l'emploi public n'était plus aussi automatique⁶⁰.

La crise de ce système de domination fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé, sur le mode du patronage et du népotisme, a ouvert, ou accéléré, celle de l'autorité : les partis uniques ou les dictatures militaires, dont les ressorts redistributifs sont cassés, doivent affronter la revendication démocratique issue des oppositions intérieures et des bailleurs de fonds qui lient de plus en plus leur intervention à des conditions particulières d'exercice du pouvoir.

La fin de la Guerre Froide changeait, en fait, l'attitude permissive qui les gouvernements occidentaux avaient vers l'autocratie et les étourderies de leurs alliés stratégiques et permit l'expression d'objectifs plus idéalistes de politique étrangère. Les États-Unis réduisirent ou ils éliminèrent du tout l'aide militaire à alliés puissants comme Kenya, Somalie et Zaïre suite à la violation des droits politiques. Le soutien plein à la démocratisation exprimée par la France au cours du sommet franco-Africain de La Baule du juin 1990, encouragea les groupes d'opposition et convainquit les gouvernements des avantages d'un compromis⁶¹.

Le changement fut influencé et accéléré par les mouvements démocratiques en pays comme URSS, Allemagne Orientale, Algérie et Afrique du Sud. Certains analystes ont vu dans les mutations africaines du tournant des années '80 et '90 une participation du continent à un mouvement historique et universel de diffusion des valeurs libérales occidentales. A la débâcle de l'empire soviétique et de sa philosophie oppressive (chute de mur de Berlin, fin de l'ancien Ceausescu), correspond le triomphe du libéralisme économique américain, de l'esprit de liberté sous toutes ses formes⁶².

Bien que les événements extérieurs ne fussent pas le principal facteur causal, ils influencèrent les politiques africaines de toute façon de différentes manières. La libéralisation des régimes autoritaires servit à la délégitimation ultérieure de l'Etat africain à parti unique en fournissant aux groupes d'opposition un nouveau sujet puissant pour la protestation. Les événements du monde communiste eurent un impact fort en pays comme l'Ethiopie et au Mozambique qui avaient des régimes marxiste-léninistes. Les mêmes événements concernant l'Afrique comme l'indépendance de la Namibie qui adopta un système du multipartisme électoral, la légalisation du Congrès National Africain (ANC en anglais) en Afrique du Sud, et la légalisation des partis d'opposition en Algérie ils ne doivent pas être ignorés. Dans un contexte où n'existait aucun modèle théorique, ni aucune tradition de réflexion critique et autonome à propos de l'Etat de droit, sur les formes de citoyenneté et sur les institutions démocratiques du continent, la corruption des élites se révéla un signal adapté à la mobilisation d'une opposition populaire généralisée⁶³. Les oppositions commencèrent à lier ses plaintes à la corruption officielle et à une mauvaise administration en les croyant responsables de la condition déprimée de l'économie et à demander pourtant un changement

⁶⁰ M. Bratton – N. Van De Walle, *Democratic experiments in Africa : regime transitions in comparative perspectives*, Cambridge, 1997, pp. 14-30.

⁶¹ J.F. Bayart, *La problématique de la démocratie en Afrique noire, La Baule, et puis après ?*, en « Politique Africaine », oct. 1991, pp. 5-20.

⁶² Voir par exemple S. Huntington, *The Third Wave, Democratisation in the late twentieth century*, Oklahoma, 1991.

⁶³ A. Mbembe, *Epreuves de démocratie à l'africaine*, en « Archive Le Monde », nov. 2000.

politique du système. Ils donnaient la faute de la crise économique au patronage et au népotisme plutôt que condamner le protectionnisme occidental ou la chute des prix des matières premières. Ils pensaient clairement qu'une administration différente, plus solide et honnête, aurait pu éviter le recours aux mesures d'austérité. Les leaders des oppositions commencèrent à tracer une connexion entre la faillite politique et le parti unique. Dans cette absence idéologique et programmatique ils mirent au pinacle le multipartisme au lieu du parti unique. Le concept de pluralisme politique ravigotait le soutien populaire parce que en complète contradiction avec le système qui avait créé la confusion. Si le parti unique était arbitraire, intouchable, despotique, le multipartisme garantissait, au contraire, la participation de tous à la production et à la répartition des ressources, l'abandon par l'élite au pouvoir de ses privilèges au profit du peuple⁶⁴.

Il ne nous voulut pas beaucoup de temps avant que la cause du multipartisme fit son apparition dans les rues. L'impératif double de l'ouverture politique et de la libéralisation économique a accentué l'affaiblissement de l'Etat qui gèrera les premières tentatives de sortie de l'autoritarisme avec la force.

Les manifestations populaires dégénérent souvent en violence, mais à un moment donné un consistant nombre de chefs africains se plia à la pression populaire en ouvrant un nouveau cours de libéralisation politique. L'aide économique était subordonnée à l'acceptation du multipartisme et devant la colère et la paupérisation des peuples, les dictateurs africains ne peuvent plus utiliser la force pour contenir d'éventuelles révoltes. Il fallait dialoguer avec les syndicats, l'armée et le peuple.

Le contenu et le degré des réformes changeaient considérablement de pays à pays, mais tous les cas impliquaient la concession de droits à l'expression, à l'association et à la contestation politique. Il y avait réformes des partis (Gabon, Togo, Madagascar, Sierra Leon, Bourkina Faso, Mali, Mauritanie et Congo), pour libéraliser les opérations du parti unique en ouvrant la rue à la compétition politique. Ils furent partiels cependant et rarement convirent aux demandes populaires de pluralisme politique. Il y avait réformes administratives caractérisées par le déplacement des restrictions à l'activité politique de journalistes, intellectuels, leaders d'opposition (Tanzanie et Zimbabwe). Finalement furent introduites des importantes innovations constitutionnelles inventées par conférences nationales extraordinaires (Bénin et Gabon) que représentaient les intérêts sociaux organisés et que, en corrigeant l'équilibre des forces entre parti et État, elles mirent fin à la suprématie du premier (Bénin et Congo).

Différents pays décidèrent de régulariser les partis d'opposition en priorités interdites, (Madagascar, Nigeria et Zambie), et ils décidèrent de remuer vers la rédaction d'une constitution et l'organisation d'une élection multipartique.

b. Le multipartisme, est-t-il suffit pour la démocratie ?

Le multipartisme a permis presque partout l'ouverture des nouveaux espaces de liberté mais rarement il y avait des améliorations du point de vue de la vie publique ou du bien-être matériel des populations⁶⁵.

La libéralisation partielle des régimes autoritaires n'équivaut pas, en fait, à une transition à la démocratie. Libéralisation politique et démocratisation, en effet, sont procès simultanés, complémentaires, mais en définitive autonomes: l'un se réfère à la fragmentation des régimes autoritaires, l'autre demande la construction

⁶⁴ M. Bratton – N. Van De Walle, cit..

⁶⁵ J.P. Daloz – P. Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, 1997, pp. 7-21.

d'institutions démocratiques⁶⁶. Ainsi en effet dans quelques parts de l'Afrique la fin du gouvernement autoritaire fut suivie du chaos et de la corruption plutôt que d'un gouvernement démocratique et responsable.

Dans cet Etat affaibli, peu considéré, en cours de décomposition, chaque moyen est permis aux élites pour conserver le contrôle y compris la manipulation des élections au suffrage universel. Par ailleurs les dirigeants de l'opposition s'interrogent surtout sur les moyens efficaces pour gagner le pouvoir. On a soudain assisté à la formation de nombreuses associations ou de petits partis autour de leaders dissidents en exil, qui considéraient la protestation politique comme une opportunité pour reconquérir le pouvoir.

Ces partis politiques n'étaient pas porteurs d'instances communes mais représentaient un moyen pour protéger des privilèges d'une classe moyenne sans aucun souci réel pour les masses, des alliances créées pour l'occasion et incapables de proposer une coalition alternative de gouvernement⁶⁷.

La fin des partis uniques a fortifié les conflits d'identité. Comme conséquence de l'affaiblissement de l'Etat et de la fragmentation de la société, la mobilisation collective pour l'accès aux ressources fait référence, de plus en plus, au facteur d'identité avec trois thèmes principales: la communauté d'origine, la race, la religion⁶⁸.

Dans ce contexte, le multipartisme n'avait pas la possibilité de se dérouler en formes démocratiques car, du point de vue des citoyens, la seule voie d'accès vers des ressources est de se soumettre à la logique du clientélisme parfois basé sur un lien ethnique avec les gouvernants pour lesquels, d'autre part, la seule façon de légitimer ses pouvoirs et de créer des soutiens, est de pratiquer systématiquement le patronage. Pour un politicien africain l'entrée dans l'appareil de l'Etat peut signifier l'accession à une position de pouvoir qui reste souvent la seule source d'enrichissement individuel mais aussi collective en référence au soutien de la famille, du clan ou de l'ethnie. Dans ce contexte la révocation d'un membre du gouvernement est par contre interprétée comme un affront à une famille, à un clan ou à un village, à une solidarité religieuse. On comprend ainsi pourquoi en Afrique on ne démissionne pas d'un gouvernement, et pourquoi la longévité dans une position de pouvoir dépend davantage de la force de soutien que des compétences de l'homme politique. Lorsque les rapports entre l'individu et les charges étatiques sont ainsi déterminés, il apparaît difficile pour la classe politique au pouvoir d'envisager et d'accepter l'alternance au pouvoir⁶⁹.

Le multipartisme contemporaine s'installe dans une réalité d'incapacité des organisations politiques à assumer les dynamiques et les contraintes de l'alternance face aussi à la faiblesse politique des partis d'opposition qui ne peuvent pas réaliser une coalition constructive et alternative à l'exercice du pouvoir.

4. *Un bilan : quels changements en concret ?*

On peut donc s'interroger sur l'impact des modifications et des réformes : beaucoup estiment qu'elles n'ont affecté les régimes africains ni en profondeur ni même parfois en surface. Les mêmes leaders et les mêmes équipes sont revenus au pouvoir après la déstabilisation. Ce qui apparaît comme une modification institutionnelle vers la

⁶⁶ G. O'Donnell – P. Schmitter, *Transition from authoritarian rule. Tentative conclusions about un certain democracies*, Baltimore, 1986.

⁶⁷ N. Van De Walle – K. Smiddy, *Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties « non libérales » africaines*, « L'Afrique politique », 2000, pp. 41-57.

⁶⁸ A. Mbembe, cit.

⁶⁹ S. Diop, *L'avenir de la démocratie pluraliste en Afrique subsaharienne*, « L'Afrique sub-saharienne » cit., pp. 184-185.

démocratie s'est révélé parfois comme un élément de renforcement des pouvoirs existants. Les réformes contrôlées, souvent encouragées apparaissent des stratégies de survie menées par les gouvernants en vue de régler les tensions internes, sociales et économiques en augmentant leur base sociale. Le multipartisme et les élections ne seraient que « la feuille de vigne » d'une opération de restauration autoritaire (Bayart, Le Monde, 5 février 1992).

Les anciens présidents ont été réélus à l'issue de compétitions douteuses et très contestées en particulier au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Togo, au Kenya, dans l'ex Zaïre. Dans ces pays la fraude électorale a été presque « institutionnalisée ». Les cas de fraude et d'interventions dans le jeu électoral, sont nombreux qu'ils sont dénoncés par les observateurs étrangers et que les élections sont elles-mêmes boycottées par les partis d'opposition qui estiment que le jeu est déjà fait et qu'il est inutile de se présenter. Ainsi naissent d'autres formes de confrontation qui se transforment en affrontements armés entre différents groupes politiques comme en Congo, Togo, Zimbabwe, République Centrafricaine, en Guinée et au Tchad.

Des guerres ont déterminé la classe dirigeant comme en Ouganda, Erythrée, Ethiopie, Rouanda et Liberia. L'instauration des systèmes autoritaires et arbitraires dans ces pays a pour conséquence d'instituer un état permanent d'humiliation et de violence, source de violations graves et massives des droits de l'Homme, délits d'opinion, perquisitions, arrestations illicites, tortures, massacres. Ici le rôle décisif a été joué par les militaires, qui ont favorisé la naissance de principautés militaires et ils ont entretenu des rapports belliqueux avec les Etats voisins. Parfois ils ont favori la naissance des tyrannies formées à partir d'un noyau armé et d'un faisceau de cliques exerçant un contrôle quasi absolu sur le commerce à longue distance et l'exploitation des ressources naturelles, Dans ces régimes, les anciens « chefs de guerre » se sont reconvertis dans le civil, mais la culture du militarisme a continué d'imprégner les structures de la vie politique⁷⁰.

Cependant ce qu'il s'est passé en Afrique ne doit pas être minimisé.

En Afrique du Sud, à un moindre degré en Namibie, la révolution négociée a mis fin à l'apartheid et a permis à la majorité noire de gouverner après des élections libres. L'Afrique du Sud pays ethniquement composite (70% de Noirs, 20% d'Européens, et 10% de Métis) tente sous la présidence d'un Noir, Nelson Mandela puis Thabo Mbeki depuis le 16 juin 1999, de montrer qu'une coopération active de tous permet à un Etat africain développé de fonctionner démocratiquement et de poursuivre sa croissance. C'est juste a Durban, sous la présidence de Mbeki, que l'Union Africaine (UA) a vu le jour le juillet 2002 et c'est toujours le même président qui figure entre les protagonistes du processus qui a donné lieu, le juin 2001, à la formation du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Si certains détracteurs ne voient simplement qu'un changement de sigle de l'OUA et la création de l'énième ambitieuse organisation, ils s'encadrent dans le projet de réalisation des institutions africaines qui permettent une prise de décision régionale ou continentale pour échapper à la marginalisation dans l'économie mondiale.

Il y avait en outre un réel progrès dans des régimes politiques relativement stables comme Botswana, Bénin, Sénégal e Mali, où se sont enregistrées des changements qui ont porté à la révision des constitutions, au multipartisme, à la vie associative, au pluralisme de la presse, à la tenue d'élections libres. La plupart de ces régimes sont le fruit de compromis négociés sur des durées relativement longues. La compétition des élites pour le pouvoir se déroule selon des règles généralement acceptées. Les partis d'opposition exercent leurs activités avec un minimum d'entraves⁷¹.

⁷⁰ A. Mbembe, cit..

⁷¹ Idem.

En mars 2000, les élections présidentielles sénégalaises qui ont vu la victoire du libéral Abdoulaye Wade sur le socialiste Abdou Diouf, ont donné lieu à une première véritable alternance démocratique dans un pays d'Afrique noire. L'aspiration à la liberté d'expression et au bien-être économique et social s'est traduite dans une multiplication d'associations, syndicats et partis. À celui-ci il faut ajouter des différentes publications de base, les prospectus, les graffiti et les discussions politiques laquelle existence pendant la précédente administration de Abdou Diouf était admise mais sévèrement surveillé. Ainsi l'administration actuelle, n'échappe pas aux critiques plus ou moins acerbes, qui lui viennent surtout par la jeunesse, le group social qui plus que les autres s'est fortement mobilisé dans le processus électoral qui a renversé l'ancien système, en croyant de mettre un terme à tous les problèmes sociaux produits par vingt ans d'ajustement structurel et d'une gestion très personnalisé du pouvoir. Les groupes rap, assez nombreux dans la ville de Dakar, racontent par leur textes la difficulté de vivre et dénoncent la persistance des anciennes pratiques comme le clientélisme et la corruption ; les journaux satiriques expriment leur revendications en appelant le gouvernement a s'engager pour la réalisation de réformes de rupture avec la politique économique des ses prédécesseurs. Au printemps 2003 la parution d'un livre-enquête « Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée » écrit par le journaliste Abdou Latif Coulibaly qui a analysé avec objectivité et sans complaisance la nouvelle administration, caractérisée par une excessive centralisation du pouvoir dans les mains du président Wade et de son entourage, a provoqué un remaniement ministériel⁷². Toutes ces circonstances démontrent que, dans ces pays, la démocratie se va progressivement enraciné ; il démontre, en outre, qui si existe effectivement un hiatus entre les attentes de la population et les promesses non tenues de l'alternance de printemps 2000, le renversement par les élections a été l'occasion d'une mobilisation collective importante qui témoigne d'une réelle sensibilisation de l'opinion publique sénégalaise et traduit un changement des mentalités qui est sans doute le facteur le plus profond et le plus durable de transformation.

Les groupes d'opposition ont soulevé partout nouveaux problèmes dans l'agenda politique de l'Afrique comme la reconnaissance de libertés civiles et politiques fondamentales, la fin d'une réglementation arbitraire, l'introduction d'un major degré de transparence et responsabilité dans le processus décisionnel publique.

II. UNE MANIERE ORIGINALE DE PRODUCTION DU DROIT : LES CONFERENCES NATIONALES

1. L'expérience du Bénin

Au début des années '90 le continent africain est traversé de changements constitutionnels et politiques. Les régimes du parti unique laissent place au multipartisme avec l'organisation d'élections ouvertes à la compétition entre de nombreuses formations politiques, les systèmes constitutionnels subissent de profondes transformations dont l'aspect le plus évident est le triomphe du droit constitutionnel libéral et pluraliste, de ses valeurs et de ses modes d'organisation des pouvoirs publics et générales.

Une autre nouveauté est l'apparition du processus originaux de négociation, de transition constitutionnelle et de succession politique qui tranchent avec les modes unilatéraux, personnalisés ou violents jusqu'ici en vigueur⁷³. Les Conférence Nationales vont résulter d'un processus de maturation des consciences populaires,

⁷² A.C. Robert, *Au Sénégal, l'alternance en suspens*, en « Manière de voir 79 », fev.-mar. 2005, p. 22.

⁷³ M. Kampto, *Les conférences nationales ou la création révolutionnaire des constitutions*, en « La création du droit en Afrique », Paris, 1997, pp. 175-195.

dans lequel les Africains ont ressenti la nécessité de créer des espaces de prises de parole et de défoulement, pour frayer le passage à la société pluraliste.

La Conférence Nationale lancée au Bénin, s'est rapidement muée en un modèle qui s'est propagé à travers l'Afrique et qui est devenu une revendication de l'opposition⁷⁴. Il s'agit, en effet, d'un moment et d'un lieu privilégié pour observer les modalités de traduction des doléances, le potentiel mobilisateur de la revendication démocratique, mais aussi les mécanismes de conversion des ressources, de représentation et construction des groupes mobilisés⁷⁵.

La Conférence Nationale béninoise a été présentée comme une innovation institutionnelle, un modèle original de changement et de gestion des crises politiques.

Il reste à comprendre s'il s'agissait d'un modèle de création du droit emporté où s'il répondait à une logique intérieure d'une nouvelle découverte des traditions africaines. Cette analyse n'est pas sans importance lorsque le dernier cas, celui d'un processus spontané, peut signifier la capacité du développement institutionnel démocratique par les mêmes africains à travers la prise de conscience pour la formation de l'opinion publique. Selon certains observateurs, en effet, on retrouvait l'importation du modèle des Etats généraux français ou celui des Tables rondes est-européennes.

Le double contexte du bicentenaire de la Révolution et de la chute du mur de Berlin aurait inspiré les dirigeants béninois. On peut trouver de nombreuses similitudes entre les Conférences Nationales et les pactes de transition polonais, tchécoslovaques, ibériques ou latino-américains⁷⁶. Dans les deux cas, les conférences ont joué un rôle de garanties des intérêts, de stabilisation du jeu politique de ceux qui en adhèrent. Celui du Bénin avait aussi un modèle antérieur : la Conférence des cadres de 1979, quand le régime traversait une crise assez grave caractérisée par les frondes des étudiants et la défection croissante des cadres de l'administration qui refusaient l'adhésion au parti unique. À ce temps la conférence était simplement en moyen pour exprimer des critiques, pour établir un bilan du régime, pour circonscrire les revendications politiques. En 1989, cette solution déjà expérimentée comme un mode efficace de gestion des crises, a été employée par le président Kérékou pour sortir de l'impasse comme en 1979. Pour lui elle est simplement un cadre d'expression des doléances, un moyen pour consulter, à travers l'image idéalisée de la palabre, les Forces Vives de la Nation (église, syndicaux, groupes d'opposition, étudiants, etc.) et les impliquer dans l'élaboration d'un nouveau programme économique et d'un nouveau contrat social, au prix de quelque réforme politique. Le président de la République, en invitant les gens à la conférence, ne les a pas appelés pour faire une constitution mais pour réaliser le redressement économique et la relance de la production⁷⁷.

2. *Quelle contribution pour la démocratisation*

Traditionnellement la palabre représente le moyen le plus connu pour mettre fin à l'escalade un conflit. Mais cette valeur symbolique ne peut pas être pris en référence pour la conférence du Bénin.

⁷⁴ Le Bénin a organisé la première Conférence Nationale qui s'est tenue du 19 au 28 février 1990. Ensuite les Conférences Nationales se sont réunies respectivement au Gabon (mars-avril 1990), au Congo (février-juin 1991), au Niger (juillet-novembre 1991), au Mali (juillet-août 1991), au Togo (juillet-août 1991), au Zaïre (décembre 1991-décembre 1992), au Tchad (janvier-avril 1993).

⁷⁵ R. Banégas, *Retour sur une « transition modèle »*. *Le dynamique du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise*, en J.P. Daloz – P. Quantin, ouvrage cit., p. 79.

⁷⁶ Ibidem, pp. 80-81.

⁷⁷ R. Banégas, *En 15 ans de démocratie, les institutions ont prouvé leur solidité*, en « Marchés tropicaux », 23 avril 2004, p. 866.

En effet ce qui caractérisait la palabre était la régulation d'un conflit, d'une rixe, d'une querelle entre deux personnes, deux clans révèlent l'imminence ou l'éventualité du chaos. Afin de mettre un terme à l'ascension aux extrêmes on convoque une réunion. Le chef, réunit les adversaires sur la place du village et en obtenant, ainsi, déjà un engagement à renoncer à la violence, cherchait de établir la justice, l'harmonie et l'unité. Lorsque le chef y assiste, il ne prend pas une part active aux discussions et doit se garder de les infléchir.

La confrontation verbale tendra à être totale par le recours au contre-interrogatoire, au témoignage, à la sagesse des proverbes. L'essentiel est d'en reconstituer les délicats équilibres troublés par la violence⁷⁸.

Il faut insister sur le contexte d'extrême tension, d'incertitude qui a baigné la conférence et abandonner l'image idéalisée, pacifiée de la réconciliation nationale pour en comprendre l'issue sinon la portée.

Il est déjà évident la particularité du contexte béninoise. Il ne s'agit pas d'une dispute, tenue sur la place du village, entre deux individus pour des problèmes de frontières ou de propriété. Il était en jeu une réforme politique fondamentale des institutions de l'état et la constitutionnalisation des droits fondamentaux de l'homme. Encore, la diffusion par radio des travaux a comporté une participation « à prise directe » de toute la population qui, à travers les manifestations sur la rue, poussait les intervenants. Mais l'importance politique est, toutefois, plus évidente si on pose l'attention sur le rôle particulier des deux adversaires. On ne peut pas réduire la chose à une simple palabre. Ici est mise en discussion propre le pouvoir du chef qui, en affirmant une limitation de son autorité, a du reconnaître le poids politique des forces vives. Le jeu démocratique est complété parce que les forces vives, peut être par hasard et involontairement, représentaient de facto la population qui, pour leur part, les soutenait. Si le chef a du reconnaître son rôle et sa responsabilité dans la création des bases politiques de l'Etat et des libertés des citoyens, il ne s'agissait pas d'une « concession » mais plutôt d'une reconnaissance de l'existence d'un contre-pouvoir, porteur d'un intérêt collectif, auquel il faudrait répondre. Si les forces vives participent à la création du droit fondamental en prenant conscience qu'ils agissent sur mandat implicite du peuple, on peut reconnaître une valeur démocratique qui va au-delà d'une solution à court terme donné par la palabre. Ça démontre que en Afrique, la démocratie qui naît par le bas, est possible.

Les Conférences Nationales se sont déroulées dans des contextes sociopolitiques différents. Les cas du Bénin et du Mali en sont un exemple. Celle du Bénin s'est tenue avec la collaboration du gouvernement en place. Par contre, celle du Mali fut organisée après la révolution du 26 mars 1991 qui a définitivement mis fin à plus de vingt ans de régimes militaires. Les voies d'accès aux conférences furent différentes, mais les objectifs restent identiques, c'est-à-dire mettre définitivement fin aux états de fait dont les règles de fonctionnement sont élaborées par un clan qui veut défendre uniquement de ses intérêts et jeter les bases des Etats de droit dont les règles de fonctionnement sont élaborées par l'ensemble de la collectivité pour la préservation de l'intérêt général. Au Mali comme au Bénin la loi n'est plus un acte discrétionnaire, avec un caractère absolu et sacré, mais elle se déroule dans un cadre constitutionnel. Ainsi, l'instauration d'une justice constitutionnelle procède de la volonté manifeste des constituants d'injecter dans la société une nouvelle culture politique et juridique⁷⁹. Propre dans cette dimension il faut rechercher le soutien de l'apparat démocratique : former la conscience des citoyens qui doivent vigiler sur l'application du droit et vers lesquels les dirigeants sont responsables.

⁷⁸ F. Eboussi Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique noire*, Paris, 1993, pp. 147-161.

⁷⁹ A. Diarra, *La protection constitutionnelle des droits et libertés en Afrique noire francophone depuis 1990. Le cas du Mali et du Bénin*. Sur internet à l'adresse : www.afrilex.u-bordeaux4.fr/pdf/2doc8diarra.pdf

TROISIEME PARTIE : QUELS AXES POUR UNE DEMOCRATIE A L'AFRICAIN ?

I. UNE DEMOCRATIE A TROIS DIMENSIONS

Conférences Nationales et libres élections ne sont pas suffisants à déterminer un changement politique et institutionnel vers la démocratie ; le multipartisme, de la même façon, n'indique pas, tout seul, l'existence d'une alternance politique. La fragmentation de l'opposition politique joue un rôle à faveur de la classe dirigeante qui, ainsi pour « répondre » aux instances internationales de démocratisation, ne doit pas rendre compte des propres actes. Encore, la recherche du consensus basé sur la division ethnique, sans un précis programme idéologique et politique, surtout dans le contexte africain où pour le rôle du chef vient tolérée la distribution des ressources étatique à l'ethnie majoritaire, a rien à faire avec la démocratie. D'autre part la construction démocratique, en demandant la participation active à la vie publique, a besoin que les citoyens soient capables de s'exprimer à travers le vote et ça signifie, évidemment, qu'eux aient un degré de conscience politique. Pour conséquence la classe dirigeante trouve une limitation au pouvoir s'elle doit répondre des propres actes à un électorat suffisamment préparé. Mais des besoins primaires comme la santé, l'alimentation etc., peuvent constituer, pour leur caractère d'urgence et importance, la seule préoccupation de la population qui est totalement indifférente à la construction politique. Si l'homme n'est pas totalement libre, aussi pour sa condition de vie, parler simplement de démocratie et vouloir adopter tout court ses principes, qui ont un reflet éminemment politique, signifie ériger une maison en commençant du toit.

L'homme est vraiment libre dans la démocratie mais celle-ci a besoin d'être en équilibre avec les systèmes social et économique où l'homme doit trouver satisfaction de propres besoins.

Si la démocratie est un idéal universel de gouvernement qui tendre à réaliser le bien être des populations, elle n'a apporté, à la réalité africaine, aucun remède miraculeux. Il s'agit plutôt de savoir dans quelle mesure les valeurs locales cadrent avec le système occidental, s'il y a la possibilité d'une adaptation or pour dessiner une voie africaine à la démocratie. La conversion de l'Afrique à la démocratie est surtout d'ordre culturel.

1. *Le système politique*

Une question s'impose. Est-il possible un système politique en Afrique qui répondre aux principes démocratiques ?

Il s'agit, à mon avis, de considérer s'il y a des moyens démocratiques qui peuvent être appliqués, mieux d'autres, dans le contexte social et culturel africain. Si d'une part il y a la sacralisation du chef au pouvoir, qu'est-ce qu'il y a de l'autre part ?

La possibilité de limiter et contrebalancer le pouvoir, qui est l'essence des rapports politiques en démocratie, est donné à travers la création d'entités locales qui, d'une part, permettent la décentralisation du pouvoir, et, de l'autre part, en représentant des intérêts territoriaux différentes de ceux centrales, peuvent constituer un efficace système de contrôle.

Encore, on ne peut pas dire d'être en démocratie et de respecter le principe du multipartisme si on permet la création de dizaines de partis politiques caractérisés de l'absence des différenciations des programmes et de l'inexistence de discussions publiques. Juste l'absence des différences idéologiques a propulsé l'appartenance ethnique comme principal moyen de différenciation des partis. L'introduction d'un barrage (5%) pour obtenir des sièges en parlement peut donner un aide. Contre le

péril d'une dispersion des votes et la possibilité d'un échec, les hommes politiques sont ainsi poussés à réaliser des coalitions autour des projets plutôt que autour un intérêt unique.

Pour ce qui concerne le problème de la représentativité des minorités, souvent considéré comme un obstacle insurmontable pour le système démocratique qui produirait la « dictature de la majorité », on peut trouver des principes très évidents de tutelle. Les élections à base proportionnelle, par exemple, permettent une limitation tout à fait démocratique au principe majoritaire ainsi comme des élections à base régional ou territoriale (pour la chambre sénatoriale ou pour une part des représentants en parlement). La sauvegarde des entité minoritaire est, en autre, trouvée en démocratie avec la création des formes d'autonomie plus o moins avancée avec des différents degrés entre l'Etat centralisé e l'Etat fédéral. L'idée d'un Etat unitaire décentralisé est soutenue par certains qui donnent au fédéralisme une intention sécessionniste tandis que celle d'un Etat fédéraliste apparaît, selon autres, non seulement comme le moyen le plus efficace pour garantir le développement nationale mais aussi comme une solution politique adéquate au problème lié au découpage arbitraire de l'Afrique dès lors de la colonisation. La constitution des cadres fédéraux ou confédéraux pourrait permettre, la reconnaissance des identités ou des particularismes ethniques.

Mais quoi faire dans les pays composés de plusieurs dizaines d'ethnies ? La solution de l'Etat fédéral apparaît comme un remède pire du mal car produire des nouveaux Etats pour garantir les droits de populations très localisées, et ça dans des réalités où est déjà difficile trouver des motifs de cohésion, ne favorise pas la paix sociale. Il faut considérer, encore, qu'il s'agit, dans la plupart des cas, d'Etats avec peu d'habitant et la création de nouvelles frontières pourrait faire lever des rivalités pour s'accaparer les ressources économiques. Différent est le cas de l'unification d'Etats qui existent déjà. Mais il faut démontrer que le manque du sentiment d'appartenance à l'Etat, c'est-à-dire un des motifs pour lequel on constitue l'Etat fédéral, peut trouver une solution dans un contexte « élargi ». C'est pour ça qu'il faut préférer plutôt une décentralisation du pouvoir.

Il faut laisser aussi une place aux modes informels de résolution des conflits. Pour ce problème, une autre institution démocratique qui peut trouver application dans un contexte africaine, en respectant la conception africaine dominée par le souci de maintenir la cohésion du groupe, est celle du « médiateur », inspiré de l'ombudsman scandinave : la médiation apparaît comme un mode alternatif de résolution des conflits, un mode consensuel et assisté, organisé autour d'un tiers professionnel, neutre et indépendant, ne disposant d'aucun pouvoir de sanction⁸⁰.

Une attention particulière doit être donnée à l'apparat judiciaire. La soumission à la loi par les représentants politiques et étatiques signifie donner crédibilité aux institutions. Il faut éviter l'emploi de la magistrature pour des buts politiques. Dans ce cas un système de choix des plus hauts juges à la cour constitutionnelle, par exemple, opéré par différents chargées étatiques, fournit une garantie d'indépendance majeure.

2. *Le système social*

Le résultat le plus évident du mouvement démocratique des années 90 est, sans aucun doute, le changement de la conception de bon gouvernant dans la mentalité africaine. Le chef n'est plus le vieil sage, « le père de la nation » et le dépositaire de la vérité absolue, qui jette la malédiction sur l'opposition. Il est un technicien, un

⁸⁰ C. Zorgbibe, *La naissance du pluralisme politique en Afrique francophone*, en « Géopolitique Africaine », n. 10, 2003, p. 298.

intellectuel dont la population exige maintenant de la rigueur morale et de la responsabilité. Les demandes d'engagement démocratique prétendent que la désignation du chef passe à travers des élections transparentes et correctes. Ce qu'il s'est passé presque partout en Afrique pendant ces épisodes transitoires de démocratisation, c'est-à-dire le soutien du peuple aux représentants de l'opposition avec des manifestations de place, s'encadre dans ce nouvel moyen de participation populaire à la vie politique.

Il est évident que l'homme sans scrupules peut manipuler plus facilement l'ignorant ; c'est pour ça que un système scolaire minimal, qui permet une forme de préparation au rôle civil du citoyen à ses droits et ses devoirs, devient fondamental. La naissance d'une conscience politique plus solide est possible et nécessaire et l'Etat doit dédier des ressources financières pour un des buts les plus importants.

Les écoles doivent aussi préparer les personnes pour les engager dans le processus de développement, en formant de simples catégories professionnelles comme les menuisiers, les tailleurs, les mécaniciens etc., adapté à la demande d'un monde urbain en pleine expansion⁸¹. Parallèlement on doit concevoir une école africaine moderne tournée vers l'agriculture et le monde rural avec la création de nombreuses écoles pour former des ingénieurs et des techniciens agricoles capables de faire progresser le milieu rural dans l'ordre technique et économique. Ruraliser l'enseignement signifie aussi scolariser des enfants et des jeunes dont la seule éducation jusqu'ici était celle traditionnelle, transmise au sein des familles par des personnes âgées qui jouent le rôle d'éducateurs et accessoirement par la société à travers les contes, chants, musiques et histoires. D'un point de vue du peuple le droit à l'éducation signifie augmenter la possibilité de prendre part active à la vie sociale ; pour l'Etat il s'agit de combattre l'analphabétisme et l'ignorance pour favoriser la réalisation de l'autosuffisance de l'économie nationale et pour valoriser le rôle des citoyens dans la vie politique. L'instruction fonctionna pendant longtemps plus comme un moyen d'accès à des fonctions de responsabilités et plus rémunérateurs plutôt qu'un moyen d'acquisition des compétences. Les Etats n'ont pas fait preuve d'innovation ou d'adaptation des enseignements aux exigences socio-économiques locales. Il faut changer radicalement les structures, les programmes et les méthodes de l'enseignement, qui sont encore trop orientés vers une formation théorique et incompatible avec un développement durable ; il faut requalifier le métier de l'enseignant et améliorer sa formation avec des efforts d'investissement qui sont essentiels pour le futur développement.

L'importance de la formation commune est vitale d'une autre prospective. Comme lieu de rencontre pour les jeunes, l'Ecole représente un instrument pour favoriser, directement à travers l'enseignement du sens civique et indirectement car elle est un lieu de cohésion sociale, la naissance d'un sentiment commun d'appartenance à une Nation. La connaissance, qui a toujours contribué à comprendre les raisons des divisions et de la diversité et dépasser anciennes rancunes et rivalités, constitue le plus important moyen pour la création d'une identité nationale.

Le sentiment d'appartenance à la Nation doit être favorisé aussi avec la création des routes et autoroutes, des chemins de fer, des autres vies de transport et de communication. Les personnes doivent avoir la possibilité de parler entre eux, de faire de changes commerciaux, de connaître le territoire de l'Etat. Il faut sortir de l'isolationnisme et regrouper les gens jusqu'à comprendre l'esprit d'un peuple. En paraphrasant ce que on a été dit pour l'histoire des Etats européens, si on a fait l'Afrique, il faut maintenant faire les africains. Dans une démocratie, le rôle qui joue le peuple est toujours de protagoniste.

⁸¹ M. Chouaibou Mfenjou, *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, Paris, 2002, p. 228 et suiv..

Un système social adapté pour favoriser la naissance et le développement de la démocratie a aussi besoin des mass media. Le péril qu'ils peuvent devenir un instrument pour soutenir les politiques au gouvernement est toujours présent mais il s'agit d'un risque nécessaire. La fonction que jouent les journaux, les transmissions télévisuelles ou radiophoniques, les livres, Internet etc., que soient naturellement indépendants et libres, est fondamentale pour une série de raisons. Leur participation à la formation des personnes est évidente. Ils peuvent faire apprendre une langue, le fonctionnement d'un ordinateur, préparer à l'apprentissage d'un métier, faire augmenter le degré culturelle et participer au processus d'amalgama nécessaire pour consolider le sentiment d'appartenance à la nation. Ils peuvent aussi donner des informations, favoriser des approfondissements sur les avènements d'actualité, donner élan au débat politique, permettre, d'un seul mot, de se former une opinion, avoir une idée et savoir la défendre. C'est la formation d'une opinion publique qui constitue, dans les réalités démocratiques modernes, un de plus fort contre-pouvoir pour réaliser le nécessaire contrôle sur les actes des gouvernants.

3. *Le système économique*

Une démocratie à trois dimensions demande l'existence d'un environnement favorable pas seulement dans le domaine politique mais aussi un minimum de conditions favorables dans le système social et économique. Enfin il s'agit de trouver les moyens pour satisfaire les besoins des individus. L'économie, comme la démocratie, a la fonction d'élever l'homme à un niveau plus libre.

Une recherche du Club de Rome⁸² a mise en lumière que le sous-développement n'est pas seulement l'absence ou l'insuffisance de développement, mais il s'agit d'un processus négatif, un cercle vicieux où la pauvreté résulte de plusieurs facteurs : l'instabilité politique, le poids de la dette, l'absence d'une politique pour contenir la croissance démographique et l'exode rural. Encore une fois on peut souligner que pour se consolider, la démocratie a besoin d'une action conjointe et contextuelle dans le domaine social et économique.

Un aspect économique très important est lié au problème de la famine due, souvent, au manque de pouvoir d'achat des individus et pas à un manque de denrées alimentaires qui, s'elles viennent augmentées, ne le résoudre pas. Les mesures appropriées doivent être prises pour répondre aux problèmes structurels et organisationnels liés au pouvoir d'achat⁸³. Il faut donc intervenir à 360 degrés sans négliger les domaines des techniques et des systèmes de cultures et d'irrigation. Encore il faudrait éviter d'orienter la production presque exclusivement aux produits destinés à l'exportation plutôt que des cultures vivrières. Ici, évidemment, jouent un rôle très important les institutions financières internationales qui, dans le passé mais et avec formes différentes aujourd'hui, ont imposés des programmes structurels, au nom du libéralisme économique, en démentant des interventions sur le pouvoir d'achat de la monnaie et à défaveur de la politique sociale. Maintenant, il semblerait que l'unique problème soit celui-là de payer la dette ancienne qui constitue, par contre, l'un des plus grands obstacles au développement économique et social car le remboursement a privé les pouvoirs publics de destiner les ressources financières pour des investissements sociaux et infrastructurels. Dans ce contexte une solution qui prévoit l'abolition de la dette toute simplement sans considérer les interventions sur un niveau économique globale, peut apparaître comme un palliatif.

⁸² B. Schneider, ouvrage cit., p. 42.

⁸³ Ibid, p. 29.

Il ne faut pas oublier aussi des actions pour favoriser le retour à la campagne et la recouverte des métiers artisans et la manufacture pour rééquilibrer la balance des paiements dont les exportations, en s'agissant des matières premières, témoignent la faiblesse de l'économie africaine ainsi comme les importations des produits alimentaires.

L'étendue du secteur informel donne, d'autre part, une idée de la dimension de la crise. Il s'agit d'un moyen de création d'emplois qui permet de soutenir les besoins de première nécessité, comme l'alimentation, l'éducation et la santé, à travers la récolte du papier recyclé pour en faire du carton, le système des cars rapides, petites réalisations d'objets à vendre au marché etc. Il s'agit d'une réalité économique parallèle où le profit n'est pas la raison principale, sans aucune réglementation de part de l'Etat, qui ne doit pas être empêchée parce que, dans une condition de difficulté, elle représente une alternative nécessaire pour assurer la sécurité et la survie. Plutôt on pourrait intervenir dans une deuxième phase pour aider à déterminer mieux l'offre par rapport à la demande, à partager le travail, à rendre plus accessibles les moyens de production, bref à organiser une petite économie de marché.

Des choix d'investissement scientifique et technique sont nécessaires par exemple pour les énergies renouvelables en particulier celle d'origine solaire et biologique.

La compénétration des trois dimensions de la démocratie est évidente lorsqu'on fait référence à la nécessité d'un degré minimum de sécurité sur le territoire pour permettre le commencement et la consolidation de l'activité d'entrepreneur en rappelant aussi les capitaux étrangers. La politique, avec ses institutions, doit servir l'économie et celle-ci doit servir à la politique. Paix sociale signifie plus de possibilités pour donner vie à un cercle vertueux qui, en commençant par l'économie, favorise le développement démocratique. Si l'Etat, seul détenteur de la force, doit garantir la sécurité sociale, quel rôle direct doit-il avoir sur l'économie ? N'existe pas, à mon avis, une réponse généralisée qui a la même validité pour toutes les réalités africaines. Il faut faire une distinction. Il apparaît clair que un Etat de droit dans lequel les droits de l'homme sont sauvegardés ne doit pas s'occuper de l'économie parce que, dans ce domaine, les acteurs qui ont comme but la réalisation du profit sont les entreprises privées. On pourrait demander pourquoi une structure étatique avancée, où par définition il n'existe pas de la corruption, ne doit pas s'occuper d'économie. La réponse se trouve dans la possibilité, d'une part, d'obtenir des services ou des biens à un prix inférieur grâce aux jeux de la concurrence et de permettre une meilleure distribution de la richesse grâce à la participation de plusieurs entités dans le marché. Ainsi l'Etat n'a pas la nécessité de créer des structures dédiées à la production. D'autre part il faut considérer que l'espace économique, dans la vision démocratique, représente le lieu privilégié de réalisation des citoyens. Mais quel est-il l'interprétation pour l'Afrique ?

On part de la constatation de l'échec des politiques de libéralisation du marché menées par les institutions financières internationales. Evidemment les temps n'étaient pas mûrs. Maintenant s'impose une réflexion : est-il légitime et efficace une intervention de l'Etat dans la vie économique ? L'Etat apparaît le seul capable de conduire efficacement les activités macro-économiques et de veiller à un développement durable : il faudrait repenser à une sorte de déprivatisation ou d'intervention publique, dans une première phase où la situation économique est très incertaine, pour relancer le système. Une forme de tutelle économique, partielle et temporaire, contre la concurrence internationale est aussi admise si elle n'est pas en contradiction avec les engagements internationaux du commerce. Seulement dans une deuxième phase on peut penser de retirer l'action de l'Etat pour permettre la

compétitivité aux entreprises privées. Bref : il faut repenser sérieusement à l'action des institutions de Bretton Woods qui ont interprété, évidemment avec les yeux des financières⁸⁴, un modèle économique « démocratique » mal adapté à la réalité africaine. Un pas en arrière peut comporté la possibilité d'une action publique pour créer un environnement plus favorable à la moyen et petite entreprise locale.

II. LES ACTEURS POUR UNE DEMOCRATIE POSSIBLE

1. A niveau national

Indiscutablement c'est l'homme qui constitue la ressource la plus importante pour la construction des organisations soit politiques soit sociales, et c'est l'homme et la femme africains qui doivent trouver les solutions les plus efficaces à une forme de démocratie adaptée à la réalité sociale et culturelle de l'Afrique. Cette action doit, en suite, être soutenue et consolidée par toutes les forces en champ. C'est la leçon de la Conférence Nationale au Bénin. Concrètement : existent-il des forces qui peuvent supporter ces efforts des démocratisation ? On peut penser, à niveau interne, par exemple au rôle des intellectuels.

Dans plusieurs pays africains, les intellectuels soutiennent le gouvernement autoritaire et ils viennent souvent appelés à remodeler les constitutions à leur gré ou mettre en place des lois électorales susceptibles d'exclure les adversaires de taille. Ainsi le dommage est double parce que, d'une part, les intellectuels se prêtent aux dessins du pouvoir en change de quelques faveur ou privilège et, de l'autre part, ils privent la population d'une mode de formation et de connaissance nécessaire pour préparer les masses à une critique conscience politique. Ils doivent retrouver leur rôle d'éducateurs, chercher des formes de communication les plus aptes à la réalité locale, constituer des écoles de pensée, promouvoir la réflexion politique, entrer dans les universités comme dans le milieu moins instruit, réaliser des liens entre eux aussi à l'étranger. Ils ont le devoir éthique de s'engager sans réserves ; par définition l'intellectuel ne participe pas directement à l'action mais il doit s'adresser aux autres forces pour la réalisation de quelque chose de concret. Ainsi la « philosophie » et les études de métapolitique servent seulement comme base pour « faire », autrement il s'agit d'un exercice de style que, en Afrique ou pour l'Afrique, signifie peu.

Encore on ne réfléchit pas assez autour le rôle, aussi symbolique, de la femme. Souvent oubliée, elle joue une fonction très importante pour le progrès démocratique. Dans la famille avec l'éducation des enfants, dans l'économie familiale surtout agricole et artisanale avec sa participation aux travaux manuels, dans la société où, avec sa naturelle propension « pacificatrice », elle donne équilibre et stabilité à la paix sociale, dans la politique avec une recouverte d'une identité collective qui puisse lier les femmes au-delà d'autres différences basées sur l'ethnie, la religion, la race.

Des autres réflexions méritent les forces armées et la fonction qu'elles doivent avoir dans une démocratie. Il s'agit d'un point focal parce que dans des situations d'incertitude politique, les militaires constituent l'aiguille de la balance car, en constituent un group armé et homogène, ils représentent, dans le même temps, un instrument à disposition des gouvernants pour résoudre les contestations sociales et

⁸⁴ La participation des états à la Banque Mondiale et au FMI est limité aux ministres du Commerce ou des Finances, pas particulièrement liées à l'ONU, qui sont intervenues en Afrique initialement sans buts philanthropiques et, successivement, avec des résultats négatifs indirects sur le système social et sur celui politique. Aujourd'hui ces échecs sont presque totalement reconnus aussi par les mêmes deux organisations. Un approfondissement des problèmes emportés par l'action des IFI serait trop long et s'écarte du présent étude.

un moyen duquel peut arriver le bouleversement du pouvoir. Les chefs d'Etat ont vu toujours dans le noyautage ethnique de l'armée la principale modalité pour sécuriser et conserver le pouvoir. Le principal défi qui se pose aux responsables politiques, qui ont la charge de construire des forces armées nationales, est donc celui de la création des armées multiethniques capables d'échapper à la tentative partisane qui caractérise encore largement le positionnement de l'armée. Pour produire un changement considérable les autorités politiques africaines, en nommant des officiers aux postes de responsabilité, doivent aussi suivre des critères de hiérarchie et de compétence plutôt que considérer la promotion comme une récompense politique selon l'habituelle logique du clientélisme bureaucratique⁸⁵.

La crédibilité d'un Etat démocratique passe inévitablement par l'intégration des ses armées qui constituent l'expression de toute la société. Ainsi pour cette raison il faut éviter qu'ils soient d'une ethnie unique, qu'ils soient formées par des militaires qui proviennent de la même région ou aient la même extraction sociale. Le service militaire obligatoire favorise, en outre, la cohésion sociale et augmente le sens d'appartenance d'un corps militaire. Une formation que renforce la culture civique et morale des armées qui garantisse sa propre neutralité politique, constitue une nécessité très évidente. Le rapprochement des éléments armés des principes du droit humanitaire et l'initiation aux techniques civilisées du maintien de l'ordre et de la sécurité, représentent des initiatives à suivre au sein des armées.

Toutefois on ne peut pas commencer de zéro car les unités des armées sont déjà constituées. Donc peut résulter difficile une éducation à une moralité qui n'est pas connue depuis le début. La création d'un corps d'élite, constitué par des éléments choisis, peut représenter une solution aussi pour donner à ce corps un code d'honneur, un esprit d'appartenance et un haut sens moral. Ce modèle, qui a donné vie dans les démocratie occidentales à celui de la gendarmerie, constitue, encore aujourd'hui, une force professionnelle, à statut militaire et avec compétence aussi de police, qui est au service de la société pour la sauvegarde des libres institutions. La gendarmerie en Afrique existe déjà et on peut renforcer l'efficacité pour la construction et la consolidation des autres institutions étatiques, à travers aussi des échanges avec les autres forces homologues européennes. Il s'introduit, ainsi, le rôle des autres acteurs internationaux pour la démocratisation en Afrique.

2. A niveau international

Nous avons déjà traité l'aide internationale et l'intervention des institutions financières, qui devront être repensées en terme de nouvelles structures et fonctions. On peut, maintenant, traiter le sujet sur deux plans différents : celui des autres pays à forte vocation démocratique et celui des organisations régionales.

Pour ce qui concerne le premier aspect, il faut considérer aussi la possibilité des actions conduites par l'ONU et l'UE. Une première considération appuie sur la nécessité d'éviter des aides improductives pour lesquelles je peux voir trois lignes d'action : les formes des collaborations concrètes, la formation et la supervision du progrès surtout démocratique. Les aides, surtout celles économiques, ne doivent pas être à sens unique, élargis de l'haut et sans prospective, parce que en cette manière il y a seulement une altération de l'économie⁸⁶. Dans ce domaine il faudrait apprendre des nouveaux moyens productifs, des nouvelles techniques, favoriser des investissements locaux pour les petites et moyennes entreprises, mettre en champ des projets à long terme avec un rôle important de l'Etat qui doit participer activement

⁸⁵ Y.A. Chouala, *Quelles armées pour la démocratie en Afrique*, en « Défense Nationale », 2004, p. 147.

⁸⁶ V. supra p. 9.

à la réalisation du programme. Pour le caractère concret de ces interventions il apparaît mieux préférer un Etat qui puisse se faire garant plutôt que avoir rapport avec des organisations internationales l'efficacité desquelles n'est pas escompté. Il faudrait trouver un partenaire capable de catalyser l'attention de la communauté internationale, de donner force à la voix trop faible des pays africains, de construire un avenir démocratique aussi pour eux, qui joue un rôle donné par l'histoire, voulu par le pays africain et reconnu par les autres Nations. On peut penser que cette puissance existe déjà : sur le plan économique la France reste, en effet, le premier fournisseur et le premier client du continent africain. En termes d'aide publique au développement (ADP), elle continue d'occuper la première place aussi pour le flux et les stocks d'investissement privés à l'étranger⁸⁷. Quel rôle futur pour la France en Afrique ? Des interventions avec plus de conviction, un soutien des efforts des Etats africains, une action à créer et guider une vraie opinion publique mondiale qui doit faire de caisse de résonance de celle locale. Il faudrait abandonner les aides qui se traduisent à une assistance aux entreprises du pays dispensateur et penser aussi au soutien dans les épreuves démocratique que le pays va affronter. Une observation pendant les élections apparaît, sous ce point de vue, indispensable.

Encore, il faudrait trouver un différent rôle au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)⁸⁸, trop lié à faire plaisir à l'idéologie néolibérale des pays occidentaux, pour chercher de réaliser les conditions à fin d'éviter la fuite de l'épargne et soutenir la petite et moyenne entreprise africaine.

Sans réduire l'importance des actions pour le développement économique, les organisations régionales devraient, plutôt, constituer un lieu politique auquel les gouvernants africains devraient rendre compte. Maintenant c'est difficile à penser que cette organisation soit capable de limiter le pouvoir des Etats en intervenant lorsque les autorités étatiques en ont abusé. Ça signifierait que les Etats ont limité propre souveraineté au service d'une entité transnationale et aujourd'hui il n'est pas encore le temps de cette maturité politique. Il s'agissait, donc, de rendre compte des propres actions indirectement. Telle organisation n'aurait pas le devoir de prendre des sanctions mais il serait suffisant une forme de réprimande, de isolement politique et, surtout, une action collective pour orienter l'opinion publique et mobiliser l'esprit critique des forces démocratiques nationales. Bref il faudrait isoler le chef qui a abusé du pouvoir, pas l'Etat et la population qui en sont les victimes.

L'homme africain est dans ce raisonnement, en définitive, l'acteur principal et dans le même temps victime des abus. Il a le droit de se réaliser et de trouver une dimension dans le domaine politique, social et de développement économique et humain.

⁸⁷ P. Chaigneau, *La France, ex puissance africaine ?*, en « Géopolitique Africaine », juillet 2001, p. 38.

⁸⁸ Le plan du NEPAD a été élaboré à Lusaka en juillet 2001 par les présidents Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Olusegan Obusanyio (Nigeria), Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Hosni Moubarak (Egypte) et Abdoulaye Wade (Sénégal) et a reçu l'adhésion de 53 pays africains. Cette organisation prévoit une forme de partenariat avec la Banque Mondiale et le FMI.

Conclusion

Le continent africain qui avait vu se développer une sorte de mythe qui a dessiné la démocratie comme une panacée, qui a créé des aspirations considérables dans les populations et un espoir d'amélioration de la vie quotidienne, a subi un désenchantement au lendemain des épisodes transitionnels. Le niveau de vie des populations demeure bas et l'Afrique en dépit d'une aide extérieure appréciable est incapable de garantir un développement durable à une croissance très rapide de sa population.

Mais la plupart des dirigeants prennent conscience qu'il est indispensable de procéder à un changement radical des politiques de développement, qui avant de passer à une industrialisation massive tiennent compte des réalités locales, agriculture, petite et moyenne industrie, artisanat et commerce.

L'éducation doit supporter ce revirement, en préparant professionnellement les masses à soutenir ce développement d'une part, et en favorisant la formation d'une conscience politique qui les rende conscientes de leurs droits et leurs devoirs, de l'autre. La mise en œuvre de la démocratie passe à travers une véritable participation des citoyens (conscience politique collective née par le bas où, mieux, du dedans) et leur engagement doit s'inscrire dans le cadre des élections libres et transparentes et dans le pluralisme politique.

La démocratisation comporte aussi des exigences de restructuration pour les armées africaines, qui doivent se transformer en entités dépolitisées et au civisme affirmé.

Les efforts sont des efforts politiques qui regardent les libertés des citoyens mais aussi les institutions d'un Etat de droit où la centralité de l'individu veut la reconnaissance du droit d'un développement durable. La construction sociale doit répondre à ces exigences et l'Etat doit être représenté par des institutions dans lesquelles les élus sont vraiment au service des citoyens.

La démocratie en Afrique n'est pas seulement possible mais nécessaire et doit être configurée selon les caractéristiques des différentes réalités sociales. Il faut tourner la page et consigner tous les événements passés à l'histoire. Il faut une construction « démocratique » de l'Etat, de la société et des rapports économiques où l'individu peut se réaliser dignement. Un minimum de paix et une progression avec équilibre dans ces trois « dimensions », peut réaliser un cercle vertueux alimenté par les acteurs internationaux comme une nation guide ou des organisations régionales. Les acteurs nationales, qui peuvent constituer la vraie force du processus démocratique, comme les intellectuels, les armées, les femmes et, surtout, l'opinion publique mettent en évidence encore une fois le rôle centrale de la personne comme auteur et destinataire de l'action politique, sociale et économique.

La démocratie reste l'outil, la dimension et le ciment qui maintient unis ces trois aspects et le seul moyen connu aujourd'hui qui nous permette de dire s'il y a ou non, vrai progrès.

BIBLIOGRAPHIE

PARTIE GENERALE

Ouvrages

H. Kelsen, *Teoria generale del diritto e dello stato*, Milano, 1980

L. Gaba, *L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Paris, 2000

J. Habermans, *Droit et démocratie entre faits et normes*, Paris, 1997

B. Kriegel, *Propos sur la démocratie*, Paris, 1944

F. Perroux, *Economie du XX siècle*, Grenoble

P. Boniface, *L'année stratégique 2001*, Michalon, 2000

Y. Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris 1993

Revues

J.Y. Morin, *L'Etat de droit*, en « Problèmes politiques et sociaux », 3/2000

G. Conac, *L'Etat de droit*, en « Problèmes politiques et sociaux », 3/2000

W. Leisner, *L'Etat de droit*, en « Problèmes politiques et sociaux », 3/2000

F. Khavand, *Vie et actions des organisations économiques internationales*, en « Enjeux Diplomatiques et Stratégiques 2004 », Paris, 2004

A. – M. M'Bow, *Démocratie, condition ou résultat du développement*, en « Droits de l'homme et relations internationales », Paris, 1989

Rapports et sites internet

Rapport Mondial sur le Développement Humain 2004, publié pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) par ECONOMICA, Paris

PNUD, Rapport vaincre la pauvreté, 2000

www.freedomhouse.org

www.onusida.org

PARTIE SPECIFIQUE

Ouvrages

F. Obembe – J.K. Mavoungou, *Afrique et management, gestion moderne face aux réalités socioculturelles*, Paris, 1999

B. Schneider, *L'Afrique face à ses priorités*, Paris 1987

M. Chouaibou Mfenjou, *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, Paris, 2002

M. Tshiyembe – M. Bukasa, *L'Afrique face à ses problèmes de sécurité et de défense*, Paris 1989

J.R.E.Eyene Mba, *Démocratie et développement en Afrique face au libéralisme*, Paris 2001

M. Kamto, *Le pouvoir et le droit en Afrique noire*, Paris 1987

D. Bangoura, *Les armées africaines*, Paris 1972

A. Zolberg, *Creating political order. The party states of Africa*, Chicago 1966

N. Chazan, *Politics and society in contemporary Africa*, Boulder, 1992

S.N. Eisenstadt, *Traditional patrimonialism and modern neo-patrimonialism*, London 1973

J.F. Bayart, *La politique du ventre*, Paris 1989

M. Bratton – N. Van De Walle, *Democratic experiments in Africa : regime transitions in comparative perspectives*, Cambridge, 1997

J.F. Bayart, *La problématique de la démocratie en Afrique noire, La Baule, et puis après ?*, en « Politique Africaine », oct. 1991

S. Huntington, *The Third Wave, Democratisation in the late twentieth century*, Oklahoma, 1991

J.P. Daloz – P. Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, 1997

G. O'Donnel – P. Schmitter, *Transition from authoritarian rule. Tentative conclusions about uncertain democracies*, Baltimore, 1986

R. Banégas, *Retour sur une « transition modèle ». Le dynamique du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise*, en J.P. Daloz – P. Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, 1997

F. Eboussi Boulaga, *Les conférences nationales en Afrique noire*, Paris, 1993

A. Diarra, *La protection constitutionnelle des droits et libertés en Afrique noire francophone depuis 1990. Le cas du Mali et du Bénin*. Sur internet à l'adresse : www.afrilex.u-bordeaux4.fr/pdf/2doc8diarra.pdf

Revues

J.P. Beauchesne, *Les grands problèmes de l'Afrique subsaharienne*, en « Revue d'études », 1/2003

J. Schwartz, *La situation démographique de l'Afrique sub-saharienne*, en « L'Afrique subsaharienne », Paris, 1993

P. Chaigneau, *Afrique : les crises d'un continent*, en « Revue de défense nationale

M.L. Ropivia, *Géographie et politique en Afrique au XXI siècle*, en « Stratégique », n. 80, 2000/4

D.C. Bach, *La recherche de nouveaux modèles de sécurité ou le défi de l'insécurité collective*, en « l'Afrique sub-saharienne »

M.S.O. Sy, *Problèmes géopolitiques de l'Afrique subsaharienne*, en « l'Afrique subsaharienne »

C. Nigoul – J.A. Basso, *Essai de typologie des conflits sur le continent africain*, en « l'Afrique sub-saharienne »

B. Lugan, *Quelle démocratie pour l'Afrique*, en « Réflexions géopolitiques », Athena, 6, 1988

P. Mac Gowan, T. Johnson, *Sixty coups in thirty years further evidences regarding african military coup d'état*, en « Journal of Modern African Studies, » n. 24, 1986

D.G. Lavroff, *Les systèmes politiques en Afrique noire*, en « Que Sais-je ? » n. 1380

M. Franc, *L'Etat en Afrique*, en « L'Afrique subsaharienne, Paris 1993, Actes des journées d'études de Paris »

J.F. Médard, *L'Etat patrimonialisé*, en « Politique Africaine », n. 39, 1990

P.N. Nkashama, *Le pouvoir en Afrique*, en « Géopolitique », n. 63, 1998

A. Mbembe, *Epreuves de démocratie à l'africaine*, en « Archive Le Monde », nov. 2000

N. Van De Walle – K. Smiddy, *Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties « non libérales » africaines*, en « L'Afrique politique », 2000

S. Diop, *L'avenir de la démocratie pluraliste en Afrique subsaharienne*, en « L'Afrique subsaharienne », Paris, 2003

M. Kampto, *Les conférences nationales ou la création révolutionnaire des constitutions*, en « La création du droit en Afrique », Paris, 1997

A.C. Robert, *Au Sénégal, l'alternance en suspens*, en « Manière de voir 79 », fev.-mar. 2005

R. Banégas, *En 15 ans de démocratie, les institutions ont prouvé leur solidité*, en « Marchés tropicaux », 23 avril 2004

PARTIE CONCLUSIVE

C. Zorgbibe, *La naissance du pluralisme politique en Afrique francophone*, en « Géopolitique Africaine », n. 10, 2003

M. Chouaibou Mfenjou, *L'Afrique à l'épreuve du développement durable*, Paris, 2002

Y.A. Chouala, *Quelles armées pour la démocratie en Afrique*, en « Défense Nationale », 2004

P. Chaigneau, *La France, ex puissance africaine ?*, en « Géopolitique Africaine », juillet 2001

1 Indicateur du développement humain

MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX ...

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d	
Développement humain élevé										
1	Norvège	78,9	.. ^e	98 ^f	36 600	0,90	0,99	0,99	0,956	1
2	Suède	80,0	.. ^e	114 ^{gh}	26 050	0,92	0,99	0,93	0,946	19
3	Australie	79,1	.. ^e	113 ^{gh}	28 260	0,90	0,99	0,94	0,946	9
4	Canada	79,3	.. ^e	95 ^f	29 480	0,90	0,98	0,95	0,943	5
5	Pays-Bas	78,3	.. ^e	99 ^f	29 100	0,89	0,99	0,95	0,942	6
6	Belgique	78,7	.. ^e	111 ^{ig}	27 570	0,90	0,99	0,94	0,942	7
7	Islande	79,7	.. ^e	90 ^f	29 750	0,91	0,96	0,95	0,941	1
8	États-Unis	77,0	.. ^e	92 ^h	35 750	0,87	0,97	0,98	0,939	-4
9	Japon	81,5	.. ^e	84 ^h	26 940	0,94	0,94	0,93	0,938	6
10	Irlande	76,9	.. ^e	90 ^f	36 360	0,86	0,96	0,98	0,936	-7
11	Suisse	79,1	.. ^e	88 ^f	30 010	0,90	0,95	0,95	0,936	-4
12	Royaume-Uni	78,1	.. ^e	113 ^{ig}	26 150	0,88	0,99	0,93	0,936	8
13	Finlande	77,9	.. ^e	106 ^{ig}	26 190	0,88	0,99	0,93	0,935	6
14	Autriche	78,5	.. ^e	91 ^f	29 220	0,89	0,96	0,95	0,934	-4
15	Luxembourg	78,3	.. ^e	75 ^{li}	61 190 ⁱ	0,89	0,91	1,00	0,933	-14
16	France	78,9	.. ^e	91 ^f	26 920	0,90	0,96	0,93	0,932	0
17	Danemark	76,6	.. ^e	96 ^f	30 940	0,86	0,98	0,96	0,932	-12
18	Nouvelle-Zélande	78,2	.. ^e	101 ^{gh}	21 740	0,89	0,99	0,90	0,926	6
19	Allemagne	78,2	.. ^e	88 ^h	27 100	0,89	0,95	0,94	0,925	-5
20	Espagne	79,2	97,7 ^{ek}	92 ^h	21 460	0,90	0,97	0,90	0,922	5
21	Italie	78,7	98,5 ^{ek}	82 ^f	26 430	0,89	0,93	0,93	0,920	-3
22	Israël	79,1	95,3 ^{tk}	92	19 530	0,90	0,94	0,88	0,908	5
23	Hong Kong, Chine (RAS)	79,9	93,5 ^{tk}	72	26 910	0,91	0,86	0,93	0,903	-6
24	Grèce	78,2	97,3 ^{ek}	86 ^f	18 720	0,89	0,95	0,87	0,902	5
25	Singapour	78,0	92,5 ^l	87 ⁿ	24 040	0,88	0,91	0,92	0,902	-3
26	Portugal	76,1	92,5 ^{ek}	93 ^f	18 280	0,85	0,97	0,87	0,897	6
27	Slovénie	76,2	99,7 ^e	90 ^f	18 540	0,85	0,96	0,87	0,895	3
28	Corée, Rép. De	75,4	97,9 ^{ek}	92 ^h	16 950	0,84	0,97	0,86	0,888	9
29	Barbade	77,1	99,7 ^{ln}	88 ^f	15 290	0,87	0,95	0,84	0,888	11
30	Chypre	78,2	96,8 ^l	74 ^f	18 360 ^f	0,89	0,89	0,87	0,883	1
31	Malte	78,3	92,6	77 ^f	17 640	0,89	0,87	0,86	0,875	3
32	République tchèque	75,3	.. ^e	78 ^h	15 780	0,84	0,92	0,84	0,868	7
33	Brunei Darussalam	76,2	93,9 ^l	73	19 210 ^{ln}	0,85	0,87	0,88	0,867	-5
34	Argentine	74,1	97,0	94 ^h	10 880	0,82	0,96	0,78	0,853	14
35	Seychelles	72,7 ^m	91,9 ^l	85	18 232 ^{ln}	0,80	0,90	0,87	0,853	-2
36	Estonie	71,6	99,8 ^{nl}	96 ^f	12 260	0,78	0,98	0,80	0,853	10
37	Pologne	73,8	99,7 ^{ek}	90 ^h	10 560	0,81	0,96	0,78	0,850	13
38	Hongrie	71,7	99,3 ^{ek}	86 ^h	13 400	0,78	0,95	0,82	0,848	3
39	Saint-Kitts-et-Nevis	70,0 ^l	97,8 ^l	97 ^f	12 420	0,75	0,98	0,80	0,844	6
40	Bahreïn	73,9	88,5	79	17 170	0,81	0,85	0,86	0,843	-4
41	Lituanie	72,5	99,6 ^{nl}	90 ^f	10 320	0,79	0,96	0,77	0,842	10
42	Slovaquie	73,6	99,7 ^{nl}	74 ^h	12 840	0,81	0,91	0,81	0,842	1
43	Chili	76,0	95,7 ^l	79 ^f	9 820	0,85	0,90	0,77	0,839	11
44	Koweït	76,5	82,9	76 ^f	16 240 ^q	0,86	0,81	0,85	0,838	-6
45	Costa Rica	78,0	95,8	69	8 840 ^q	0,88	0,87	0,75	0,834	14
46	Uruguay	75,2	97,7	85 ^h	7 830	0,84	0,94	0,73	0,833	16
47	Qatar	72,0	84,2 ^u	82	19 844 ^{ln}	0,78	0,83	0,88	0,833	-21
48	Croatie	74,1	98,1 ^l	73	10 240	0,82	0,90	0,77	0,830	4
49	Émirats arabes unis	74,6	77,3	68	22 420 ^{ln}	0,83	0,74	0,90	0,824	-26
50	Lettonie	70,9	99,7 ^{nl}	87 ^f	9 210	0,76	0,95	0,75	0,823	6

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d
51 Bahamas	67,1	95,5 ^{tk}	74 ^{lt}	17 280 ^f	0,70	0,88	0,86	0,815	-16
52 Cuba	76,7	96,9	78	5 259 ^{fsu}	0,86	0,91	0,66	0,809	39
53 Mexique	73,3	90,5 ^l	74 ^h	8 970	0,81	0,85	0,75	0,802	5
54 Trinité et Tobago	71,4	98,5	64	9 430	0,77	0,87	0,76	0,801	1
55 Antigua-et-Barbuda	73,9 ^r	85,8 ^{tn}	69 ^r	10 920	0,82	0,80	0,78	0,800	-8
Développement humain moyen									
56 Bulgarie	70,9	98,6	76 ^f	7 130	0,77	0,91	0,71	0,796	10
57 Russie, Féd. De	66,7	99,6 ^e	88 ^h	8 230	0,69	0,95	0,74	0,795	3
58 Jamahiriya arabe libyenne	72,6	81,7	97 ^h	7 570 ^v	0,79	0,87	0,72	0,794	16
59 Malaisie	73,0	88,7 ^l	70 ^h	9 120	0,80	0,83	0,75	0,793	-2
60 Macédoine, ERYM	73,5	96,0 ^{qx}	70 ^f	6 470	0,81	0,87	0,70	0,793	15
61 Panama	74,6	92,3	73 ^f	6 170	0,83	0,86	0,69	0,791	18
62 Biélorussie	69,9	99,7 ^e	88	5 520	0,75	0,95	0,67	0,790	24
63 Tonga	68,4	98,8 ^l	82	6 850 ^q	0,72	0,93	0,71	0,787	5
64 Maurice	71,9	84,3 ^l	69	10 810	0,78	0,79	0,78	0,785	-15
65 Albanie	73,6	98,7 ^l	69 ^f	4 830	0,81	0,89	0,65	0,781	31
66 Bosnie-Herzégovine	74,0	94,6	64 ^v	5 970 ^{fn}	0,82	0,84	0,68	0,781	15
67 Suriname	71,0	94,0 ^{qx}	74 ^h	6 590 ^{pq}	0,77	0,87	0,70	0,780	6
68 Venezuela	73,6	93,1	71	5 380	0,81	0,86	0,67	0,778	21
69 Roumanie	70,5	97,3 ^l	68 ^f	6 560	0,76	0,88	0,70	0,778	5
70 Ukraine	69,5	99,6 ^e	84	4 870	0,74	0,94	0,65	0,777	25
71 Sainte-Lucie	72,4	94,8 ^{tn}	74	5 300	0,79	0,88	0,66	0,777	19
72 Brésil	68,0	86,4 ^l	92 ^h	7 770	0,72	0,88	0,73	0,775	-9
73 Colombie	72,1	92,1	68	6 370 ^q	0,78	0,84	0,69	0,773	4
74 Oman	72,3	74,4	63	13 340	0,79	0,71	0,82	0,770	-26
75 Samoa occidentales	69,8	98,7	69	5 600 ^q	0,75	0,89	0,67	0,769	10
76 Thaïlande	69,1	92,6 ^l	73 ^f	7 010	0,74	0,86	0,71	0,768	-9
77 Arabie Saoudite	72,1	77,9	57	12 650 ^q	0,79	0,71	0,81	0,768	-33
78 Kazakhstan	66,2	99,4 ^e	81	5 870	0,69	0,93	0,68	0,766	4
79 Jamaïque	75,6	87,6 ^{tn}	75 ^h	3 980	0,84	0,83	0,61	0,764	28
80 Liban	73,5	86,5 ^{tk}	78	4 360	0,81	0,84	0,63	0,758	21
81 Fidji	69,6	92,9 ^{tl}	73 ^h	5 440	0,74	0,86	0,67	0,758	7
82 Arménie	72,3	99,4 ^{el}	72	3 120	0,79	0,90	0,57	0,754	33
83 Philippines	69,8	92,6 ^l	81 ^h	4 170	0,75	0,89	0,62	0,753	22
84 Maldives	67,2	97,2	78	4 798 ^{trq}	0,70	0,91	0,65	0,752	13
85 Pérou	69,7	85,0 ^z	88 ^h	5 010	0,74	0,86	0,65	0,752	7
86 Turkménistan	66,9	98,8 ^{tl}	81 ^{tt}	4 300 ^f	0,70	0,93	0,63	0,752	16
87 Saint-Vincent-et-Grenadines	74,0	83,1 ^{tn}	64	5 460	0,82	0,77	0,67	0,751	0
88 Turquie	70,4	86,5 ^l	68 ^h	6 390	0,76	0,80	0,69	0,751	-12
89 Paraguay	70,7	91,6 ^z	72 ^h	4 610 ^q	0,76	0,85	0,64	0,751	9
90 Jordanie	70,9	90,9	77 ^h	4 220	0,76	0,86	0,62	0,750	14
91 Azerbaïdjan	72,1	97,0 ^{qx}	69	3 210	0,78	0,88	0,58	0,746	23
92 Tunisie	72,7	73,2	75 ^h	6 760	0,79	0,74	0,70	0,745	-23
93 Grenade	65,3 ^{tn}	94,4 ^{tn}	65 ^f	7 280	0,67	0,85	0,72	0,745	-28
94 Chine	70,9	90,9 ^l	68 ^f	4 580	0,76	0,83	0,64	0,745	5
95 Dominique	73,1 ⁿ	76,4 ^{tn}	74 ^f	5 640	0,80	0,76	0,67	0,743	-11
96 Sri Lanka	72,5	92,1	65 ^h	3 570	0,79	0,83	0,60	0,740	16
97 Géorgie	73,5	100,0 ^{qx}	69	2 260	0,81	0,89	0,52	0,739	29
98 République dominicaine	66,7	84,4	77 ^h	6 640 ^q	0,70	0,82	0,70	0,738	-27
99 Belize	71,5	76,9 ^l	71 ^f	6 080	0,78	0,75	0,69	0,737	-19
100 Équateur	70,7	91,0 ^l	72 ^{lca}	3 580	0,76	0,85	0,60	0,735	11

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d	
								0,732	-31	
101	Iran, Rép. Islamique d'	70,1	77,1 ^{tk,z}	69	6 690	0,75	0,74	0,70	0,732	-31
102	Territoires palestiniens occupés	72,3	90,2 ⁿ	79	.. ^{ab}	0,79	0,86	0,52	0,726	21
103	El Salvador	70,6	79,7	66	4 890 ^q	0,76	0,75	0,65	0,720	-9
104	Guyana	63,2	96,5 ^{tn}	75 ^f	4 260 ^q	0,64	0,89	0,63	0,719	-1
105	Cap Vert	70,0	75,7	73 ^h	5 000 ^q	0,75	0,75	0,65	0,717	-12
106	Rép. Arabe syrienne	71,7	82,9	59	3 620	0,78	0,75	0,60	0,710	4
107	Ouzbékistan	69,5	99,3 ^e	76	1 670	0,74	0,91	0,47	0,709	35
108	Algérie	69,5	68,9	70 ^h	5 760 ^q	0,74	0,69	0,68	0,704	-25
109	Guinée équatoriale	49,1	84,2 ^{tk}	58	30 130 ^{tn}	0,40	0,76	0,95	0,703	-103
110	Kirghizistan	68,4	97,0 ^{w,ac}	81	1 620	0,72	0,92	0,46	0,701	33
111	Indonésie	66,6	87,9	65 ^h	3 230	0,69	0,80	0,58	0,692	2
112	Viêt-nam	69,0	90,3 ^{tl}	64	2 300	0,73	0,82	0,52	0,691	12
113	Moldavie, Rép. de	68,8	99,0 ^e	62	1 470	0,73	0,87	0,45	0,681	36
114	Bolivie	63,7	86,7 ^l	86 ^h	2 460	0,64	0,86	0,53	0,681	6
115	Honduras	68,8	80,0 ^l	62 ^{l,aa}	2 600 ^q	0,73	0,74	0,54	0,672	3
116	Tadjikistan	68,6	99,5 ^{el}	73	980	0,73	0,90	0,38	0,671	45
117	Mongolie	63,7	97,8 ^l	70	1 710	0,64	0,89	0,47	0,668	21
118	Nicaragua	69,4	76,7 ^z	65 ^h	2 470 ^q	0,74	0,73	0,54	0,667	1
119	Afrique du Sud	48,8	86,0	77	10 070 ^q	0,40	0,83	0,77	0,666	-66
120	Egypte	68,6	55,6 ^{tl}	76 ^{kt}	3 810	0,73	0,62	0,61	0,653	-12
121	Guatemala	65,7	69,9	56 ^h	4 080 ^q	0,68	0,65	0,62	0,649	-15
122	Gabon	56,6	71,0 ^{w,x}	74 ^h	6 590	0,53	0,72	0,70	0,648	-50
123	São Tomé et Príncipe	69,7	83,1 ⁿ	62	1 317 ^{ts}	0,75	0,76	0,43	0,645	29
124	Iles Salomon	69,0	76,6 ⁿ	50 ⁿ	1 590 ^q	0,73	0,68	0,46	0,624	21
125	Maroc	68,5	50,7	57	3 810	0,72	0,53	0,61	0,620	-17
126	Namibie	45,3	83,3	71	6 210 ^q	0,34	0,79	0,69	0,607	-48
127	Inde	63,7	61,3 ^l	55 ^f	2 670 ^q	0,64	0,59	0,55	0,595	-10
128	Botswana	41,4	78,9	70	8 170	0,27	0,76	0,73	0,589	-67
129	Vanuatu	68,6	34,0 ⁿ	59	2 890 ^q	0,73	0,42	0,56	0,570	-13
130	Cambodge	57,4	69,4	59	2 060 ^q	0,54	0,66	0,50	0,568	1
131	Ghana	57,8	73,8	46	2 130 ^q	0,55	0,65	0,51	0,568	-3
132	Myanmar	57,2	85,3	48	1 027 ^v	0,54	0,73	0,39	0,551	26
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	57,4	64,6 ^{tk}	41	2 270 ^q	0,54	0,57	0,52	0,542	-8
134	Bhoutan	63,0	47,0 ^{w,x}	.. ^{ad}	1 969 ^{ts}	0,63	0,48	0,50	0,536	0
135	Rép. dém. pop. Lao	54,3	66,4	59	1 720	0,49	0,64	0,47	0,534	2
136	Comores	60,6	56,2	45	1 690 ^q	0,59	0,53	0,47	0,530	4
137	Swaziland	35,7	80,9	61	4 550	0,18	0,74	0,64	0,519	-37
138	Bangladesh	61,1	41,1	54	1 700	0,60	0,45	0,47	0,509	1
139	Soudan	55,5	59,9	36	1 820 ^q	0,51	0,52	0,48	0,505	-3
140	Népal	59,6	44,0	61	1 370	0,58	0,50	0,44	0,504	11
141	Cameroun	46,8	67,9 ^z	56 ^h	2 000	0,36	0,64	0,50	0,501	-9
Faible développement humain										
142	Pakistan	60,8	41,5 ^{tl}	37 ^f	1 940	0,60	0,40	0,49	0,497	-7
143	Togo	49,9	59,6	67	1 480 ^q	0,41	0,62	0,45	0,495	5
144	Congo	48,3	82,8	48 ^h	980	0,39	0,71	0,38	0,494	17
145	Lesotho	36,3	81,4 ^z	65	2 420 ^q	0,19	0,76	0,53	0,493	-24
146	Ouganda	45,7	68,9	71	1 390 ^q	0,34	0,70	0,44	0,493	4
147	Zimbabwe	33,9	90,0	58 ^h	2 400 ^f	0,15	0,79	0,53	0,491	-25
148	Kenya	45,2	84,3	53	1 020	0,34	0,74	0,39	0,488	11
149	Yémen	59,8	49,0	53 ^f	870	0,58	0,50	0,36	0,482	16
150	Madagascar	53,4	67,3 ^{tk}	45	740	0,47	0,60	0,33	0,469	20
151	Nigeria	51,6	66,8	45 ^{kt}	860	0,44	0,59	0,36	0,466	15

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH ^a	Espérance de vie à la naissance (années) 2002	Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2002 ^b	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 2001/02 ^c	PIB par habitant (en PPA) 2002	Indice d'espérance de vie	Indice de niveau d'instruction	Indice de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH) 2002	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^d	
152	Mauritanie	52,3	41,2	44	2 220 ^q	0,45	0,42	0,52	0,465	-25
153	Haïti	49,4	51,9	52 ^{tt}	1 610 ^q	0,41	0,41	0,46	0,463	-9
154	Djibouti	45,8	65,5 ^{tk}	24	1 990 ^q	0,35	0,52	0,50	0,454	-21
155	Gambie	53,9	37,8 ^{tk}	45 ^h	1 690 ^q	0,48	0,40	0,47	0,452	-15
156	Érythrée	52,7	56,7 ^{tk}	33	890 ^q	0,46	0,49	0,36	0,439	8
157	Sénégal	52,7	39,3	38 ^h	1 580	0,46	0,39	0,46	0,437	-11
158	Timor oriental	49,3	58,6 ^{tn}	75	.. ^{af}	0,41	0,64	0,26	0,436	19
159	Rwanda	38,9	69,2	53	1 270 ^q	0,23	0,64	0,42	0,431	-6
160	Guinée	48,9	41,0 ^{wx}	29 ^f	2 100	0,40	0,40	0,51	0,425	-30
161	Bénin	50,7	39,8	52 ^h	1 070	0,43	0,44	0,40	0,421	-5
162	Tanzanie, Rép.-Unie de	43,5	77,1	31 ^f	580	0,31	0,62	0,29	0,407	12
163	Côte d'Ivoire	41,2	49,7 ^{tk}	42	1 520	0,27	0,47	0,45	0,399	-16
164	Zambie	32,7	79,9	45	840	0,13	0,68	0,36	0,389	3
165	Malawi	37,8	61,8	74 ^h	580	0,21	0,66	0,29	0,388	9
166	Angola	40,1	42,0 ^{wc}	30 ^f	2 130 ^q	0,25	0,38	0,51	0,381	-38
167	Tchad	44,7	45,8	35 ^f	1 020 ^q	0,33	0,42	0,39	0,379	-8
168	Congo, Rép. Dém. du	41,4	62,7 ^{tk}	27 ^{tsa}	650 ^q	0,27	0,51	0,31	0,365	4
169	Rép. Centrafricaine	39,8	48,6 ^z	31	1 170 ^q	0,25	0,43	0,41	0,361	-15
170	Éthiopie	45,5	41,5	34	780 ^q	0,34	0,39	0,34	0,359	-1
171	Mozambique	38,5	46,5	41	1 050 ^q	0,22	0,45	0,39	0,354	-14
172	Guinée-Bissau	45,2	39,6 ^{tk}	37 ^f	710 ^q	0,34	0,39	0,33	0,350	-1
173	Burundi	40,8	50,4	33	630 ^q	0,26	0,45	0,31	0,339	0
174	Mali	48,5	19,0 ^{tl}	26 ^f	930	0,39	0,21	0,37	0,326	-11
175	Burkina-Faso	45,8	12,8 ^{tl}	22 ^h	1 100 ^q	0,35	0,16	0,40	0,302	-20
176	Niger	46,0	17,1	19	800 ^q	0,35	0,18	0,35	0,292	-8
177	Sierra Leone	34,3	36,0 ^{wx}	45 ^f	520	0,16	0,39	0,28	0,273	-1
Pays en développement										
Pays les moins avancés										
Pays arabes										
Asie de l'Est et Pacifique										
Amérique latine et Caraïbes										
Asie du Sud										
Afrique sub-saharienne										
Europe centrale et orientale et CEI										
OCDE										
Pays de l'OCDE à revenu élevé										
Développement humain élevé										
Développement humain moyen										
Faible développement humain										
Revenu élevé										
Revenu intermédiaire										
Revenu faible										
Monde										

Note: Les cumulés des colonnes 5-8 sont basés sur les données du tableau. Pour des notes détaillées sur les données, voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1 : au sujet de l'Indice de développement humain de cette année.

a. Le classement selon l'IDH est déterminé par les valeurs d'IDH à la cinquième décimale. b. Sauf indication contraire, les données se réfèrent à des estimations issues de l'Institut de statistiques de l'UNESCO pour juillet 2002. À cause de certaines différences de méthodologie et de l'à-propos des données collectées, les comparaisons entre pays et au fil du temps doivent être abordées avec prudence. c. Sauf indication contraire, ces données se réfèrent à l'année scolaire 2001/02. Les données de certains pays peuvent se référer à des estimations de l'Institut des statistiques de l'UNESCO. Pour plus de plus amples détails, voir <http://www.uis.unesco.org/>. Les données venant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être abordées avec prudence. d. Un chiffre positif montre que le rang d'IDH est supérieur au PIB par habitant (PPA), un chiffre positif montre le contraire. e. Pour calculer l'IDH, on a utilisé une valeur de 98,0%. f. Ces données se réfèrent à une autre année que celle spécifiée. g. Pour calculer l'IDH, on a utilisé une valeur de 100%. h. Estimation préliminaire de l'Institut des statistiques de l'UNESCO, sujet à révision ultérieure. i. Ce rapport est sous-estimé, car plusieurs élèves du secondaire et du tertiaire poursuivent leurs études dans des pays proches (voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1 : au sujet de l'Indice de développement humain de cette année.). j. Pour calculer l'IDH, on a utilisé une valeur de 40 000\$ (PPA). k. Institut des statistiques de l'UNESCO 2003a. Les données sont sujettes à révision ultérieure. l. Données de recensement. m. Données venant de sources nationales. n. Données venant du secrétariat de la communauté Caraïbienne, basées sur des sources nationales. o. Banque mondiale 2003b. p. Estimation préliminaire de la Banque mondiale, sujette à révision ultérieure. q. Estimation basée sur la régression. r. Données venant du secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, basées sur des sources nationales. s. Aten, Heston, et Summers 2002. Les données diffèrent de la définition classique. t. Données pour l'année scolaire 1999/2000. Elles ont été fournies par l'Institut des statistiques de l'UNESCO pour le rapport du développement humain 2001 (voir Institut de statistiques de l'UNESCO 2001). u. Des efforts pour produire des estimations plus précises et plus récentes sont en cours (voir l'article statistique 2, notes relatives au tableau 1 : au sujet de l'Indice de développement humain de cette année). v. Aten, Heston, et Summers 2001. Les données diffèrent de la définition classique. w. Les données se réfèrent à une année ou une période autre que celle spécifiée, et diffèrent de la définition classique, ou se réfèrent à une partie du pays seulement. x. UNICEF 2003b. y. PNUD 2002a. z. Sondage. aa. Institut des statistiques de l'UNESCO 2003b. ab. En l'absence d'une estimation du PPI par habitant (PPA), on a utilisé l'estimation du bureau du développement humain de 2 320\$, donné à partir de la valeur du PPI en dollars US et de la proportion moyenne pondérée de PIB en dollars US pour les dollars US dans les États arabes. ac. UNICEF 2000. ad. Le taux général combiné de scolarisation n'étant pas disponible, on a utilisé l'estimation de 49% du bureau du rapport du développement humain. ae. Ces estimations sont essentiellement basées sur des informations venant du nord Soudan. af. On a utilisé une valeur estimée de 4 785 (PNUD 2002b). Source: Colonne 1: ONU 2003, sauf indication contraire; colonne 2: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004a, sauf indication contraire; colonne 3: Institut de statistiques de l'UNESCO 2004c, sauf indication contraire; colonne 4: Banque mondiale 2004, sauf indication contraire; totaux calculés pour le Bureau du rapport du développement humain par la banque mondiale; colonne 5: calculé sur la base des données de la colonne 1; colonne 6: calculé sur la base des données de colonnes 2 et 3; colonne 7: calculée sur la base des données de la colonne 4; colonne 8: calculée sur la base des données des colonnes 5-7; voir la note technique 1 pour de plus amples détails; colonne 9: calculée sur la base des colonnes 4 et 8.

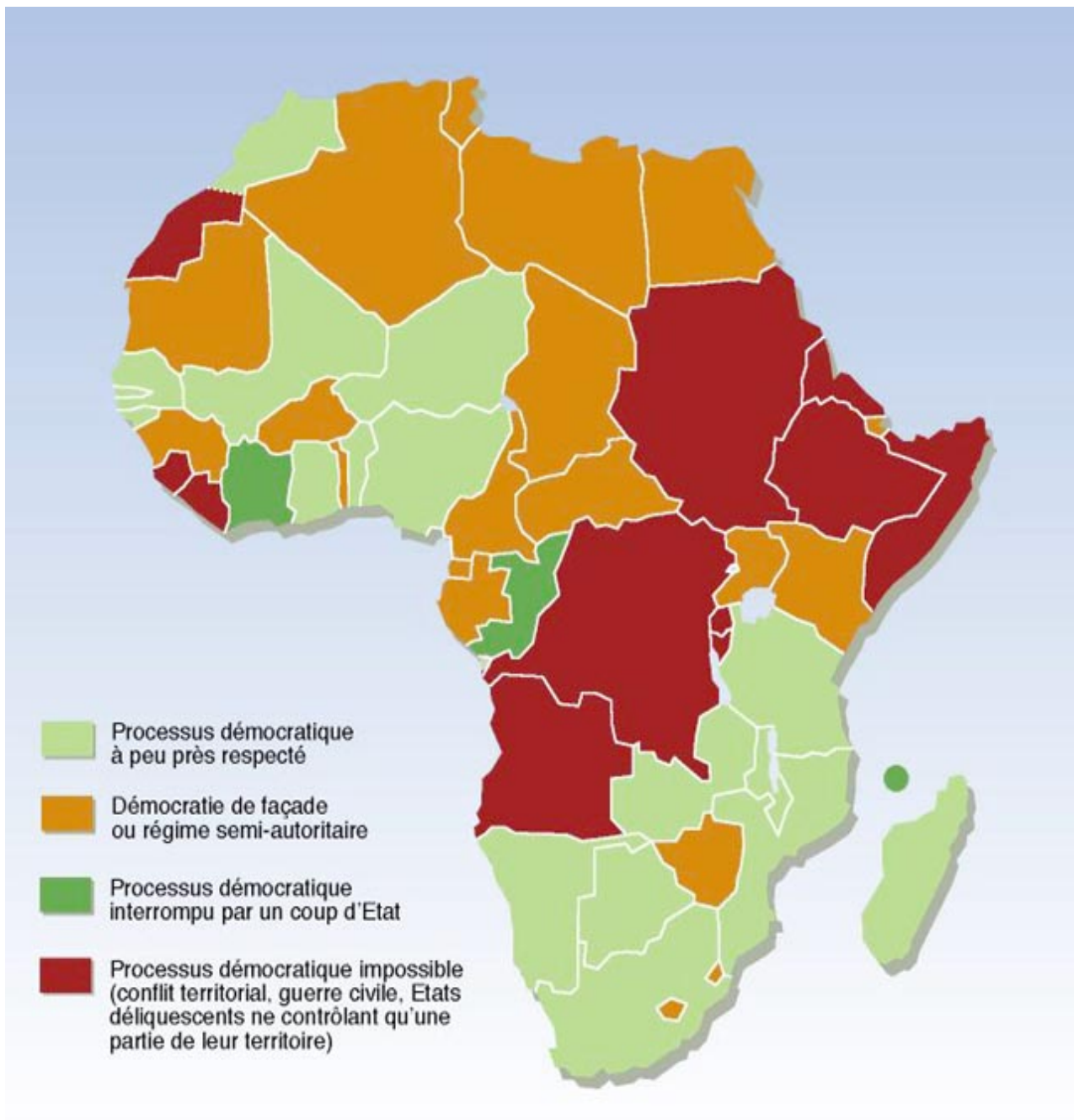
5 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (millions)		Taux de croissance démographique annuel		Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité (par femme)		
	1975	2002 ^b	2015 ^b	1975-2002	2002-15 ^b	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c
101 Iran, Rép. Islamique d'	33,4	68,1	81,4	2,6	1,4	45,8	65,9	73,9	32,6	26,8	4,5	4,9	6,4	2,3
102 Territoires palestiniens occupés	1,3	3,4	5,3	3,7	3,3	59,6	70,8	75,6	46,1	42,1	3,4	3,0	7,7	5,6
103 El Salvador	4,1	6,4	7,6	1,6	1,3	41,5	59,3	64,2	35,1	29,4	5,3	6,5	6,1	2,9
104 Guyana	0,7	0,8	0,8	0,1	(.)	30,0	37,1	44,2	30,0	25,5	5,1	6,6	4,9	2,3
105 Cap Vert	0,3	0,5	0,6	1,8	1,8	21,4	55,1	64,8	39,9	32,6	4,4	3,5	7,0	3,3
106 Rép. Arabe syrienne	7,5	17,4	23,0	3,1	2,2	45,1	50,1	52,4	38,3	32,2	3,0	3,6	7,5	3,3
107 Ouzbékistan	14,0	25,7	30,7	2,3	1,4	39,1	36,8	37,0	34,5	26,2	4,9	5,0	6,3	2,4
108 Algérie	16,0	31,3	38,1	2,5	1,5	40,3	58,3	65,3	33,5	27,4	4,2	4,9	7,4	2,8
109 Guinée équatoriale	0,2	0,5	0,7	2,8	2,5	27,1	47,1	58,2	43,6	43,0	3,9	3,6	5,7	5,9
110 Kirghizistan	3,3	5,1	5,9	1,6	1,2	37,9	34,0	35,4	32,6	26,4	6,3	5,9	4,7	2,6
111 Indonésie	134,4	217,1	250,4	1,8	1,1	19,3	44,5	57,8	29,9	25,3	5,1	6,4	5,2	2,4
112 Viêt-nam	48,0	80,3	94,7	1,9	1,3	18,9	25,2	32,4	31,7	25,3	5,4	5,5	6,7	2,3
113 Moldavie, Rép. de	3,8	4,3	4,2	0,4	-0,1	35,8	45,9	50,0	21,2	16,5	9,7	10,9	2,6	1,4
114 Bolivie	4,8	8,6	10,8	2,2	1,7	41,3	62,9	69,0	39,0	32,8	4,4	5,3	6,5	3,8
115 Honduras	3,0	6,8	8,8	3,0	2,0	32,1	45,2	51,3	40,7	33,5	3,6	4,5	7,1	3,7
116 Tadjikistan	3,4	6,2	7,3	2,2	1,2	35,5	25,0	24,4	37,4	28,5	4,8	4,6	6,8	3,1
117 Mongolie	1,4	2,6	3,1	2,1	1,4	48,7	56,7	59,5	33,2	26,6	3,8	4,1	7,3	2,4
118 Nicaragua	2,5	5,3	7,0	2,8	2,1	48,9	56,9	62,8	41,9	34,9	3,1	3,8	6,8	3,7
119 Afrique du Sud	25,8	44,8	44,3	2,0	-0,1	48,0	56,5	62,7	33,2	29,2	3,9	6,0	5,4	2,6
120 Égypte	39,3	70,5	90,0	2,2	1,9	43,5	42,1	44,9	35,2	31,7	4,6	5,4	5,7	3,3
121 Guatemala	6,0	12,0	16,2	2,6	2,3	36,7	45,9	51,9	43,0	37,4	3,6	3,9	6,5	4,4
122 Gabon	0,6	1,3	1,6	2,9	1,8	40,0	83,1	89,1	41,0	35,0	4,6	4,3	5,3	4,0
123 São Tomé et Príncipe	0,1	0,2	0,2	2,4	2,3	27,3	37,7	40,3	40,2	36,4	4,5	3,8	5,4	4,0
124 Îles Salomon	0,2	0,5	0,6	3,2	2,5	9,1	16,2	20,9	42,9	36,5	2,6	3,4	7,2	4,4
125 Maroc	17,3	30,1	36,5	2,0	1,5	37,8	56,8	64,8	31,8	27,9	4,4	5,1	6,9	2,7
126 Namibie	0,9	2,0	2,2	2,8	0,9	20,6	31,9	39,8	43,2	37,5	3,7	4,6	6,6	4,6
127 Inde	620,7	1 049,5	1 246,4	1,9	1,3	21,3	28,1	32,2	33,3	27,7	5,1	6,3	5,4	3,0
128 Botswana	0,8	1,8	1,7	2,8	-0,3	12,8	51,1	57,5	39,8	37,4	2,7	4,5	6,7	3,7
129 Vanuatu	0,1	0,2	0,3	2,7	2,2	15,7	22,4	28,6	40,6	34,9	3,4	4,0	6,1	4,1
130 Cambodge	7,1	13,8	18,4	2,5	2,2	10,3	18,0	26,1	41,9	37,4	2,9	3,6	5,5	4,8
131 Ghana	9,9	20,5	26,4	2,7	1,9	30,1	45,0	51,1	40,1	34,9	3,3	4,1	6,9	4,1
132 Myanmar	30,2	48,9	55,8	1,8	1,0	23,9	28,9	37,6	32,3	26,8	4,6	5,9	5,8	2,9
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,9	5,6	7,2	2,5	1,9	11,9	13,2	14,5	41,2	34,0	2,4	2,8	6,1	4,1
134 Bhoutan	1,2	2,2	3,0	2,3	2,5	3,5	8,2	12,6	41,8	37,8	4,3	4,5	5,9	5,0
135 Rép. dém. pop. Lao	3,0	5,5	7,3	2,2	2,1	11,1	20,2	27,4	42,0	36,8	3,5	3,7	6,2	4,8
136 Comores	0,3	0,7	1,0	3,2	2,6	21,2	34,4	43,0	42,3	38,5	2,4	3,0	7,1	4,9
137 Swaziland	0,5	1,1	1,1	2,7	(.)	14,0	23,4	27,0	43,7	39,7	3,3	4,6	6,9	4,5
138 Bangladesh	75,2	143,8	181,4	2,4	1,8	9,9	23,9	29,6	38,3	31,9	3,2	3,8	6,2	3,5
139 Soudan	16,7	32,9	41,4	2,5	1,8	18,9	38,0	49,3	39,7	34,8	3,5	4,4	6,7	4,4
140 Népal	13,4	24,6	32,0	2,3	2,0	5,0	14,6	20,5	40,2	35,6	3,7	4,2	5,8	4,3
141 Cameroun	7,6	15,7	18,9	2,7	1,4	26,9	50,6	59,9	42,4	37,8	3,7	4,1	6,3	4,6
Faible développement humain														
142 Pakistan	70,3	149,9	204,5	2,8	2,4	26,4	33,7	39,5	41,5	38,1	3,7	4,0	6,3	5,1
143 Togo	2,3	4,8	6,4	2,8	2,2	16,3	34,5	43,3	43,9	40,3	3,1	3,5	7,1	5,3
144 Congo	1,5	3,6	5,2	3,2	2,8	34,8	53,1	59,3	46,8	46,2	2,9	2,8	6,3	6,3
145 Lesotho	1,1	1,8	1,7	1,7	-0,4	10,8	17,8	21,0	39,9	38,2	4,7	5,4	5,7	3,8
146 Ouganda	10,8	25,0	39,3	3,1	3,5	8,3	12,2	14,2	50,1	49,7	2,6	2,3	7,1	7,1
147 Zimbabwe	6,1	12,8	13,0	2,7	0,1	19,6	34,5	41,4	43,1	39,6	3,4	4,2	7,6	3,9
148 Kenya	13,6	31,5	36,9	3,1	1,2	12,9	38,2	51,8	42,1	36,5	2,9	3,4	8,1	4,0
149 Yémen	6,9	19,3	30,7	3,8	3,6	14,8	25,3	31,3	48,7	47,2	2,3	2,2	8,4	7,0
150 Madagascar	7,9	16,9	24,0	2,8	2,7	16,4	26,3	30,7	44,6	41,7	3,0	3,1	6,6	5,7
151 Nigeria	54,9	120,9	161,7	2,9	2,2	23,4	45,9	55,5	44,6	40,6	3,1	3,4	6,9	5,4

5 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (millions)		Taux de croissance démographique annuel			Population urbaine (en % du total) ^a			Population de moins de 15 ans (en % du total)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité (par femme)	
	1975	2002 ^b	2002	2002-15 ^b	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c	
	1975	2002 ^b	2002	2002-15 ^b	1975	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	2002 ^b	2015 ^b	1970-75 ^c	2000-05 ^c	
152 Mauritanie	1,4	2,8	4,0	2,5	2,7	20,3	60,5	73,9	43,2	41,7	3,3	3,5	6,5	5,8
153 Haïti	4,9	8,2	9,7	1,9	1,3	21,7	36,9	45,5	39,1	35,1	3,9	4,5	5,8	4,0
154 Djibouti	0,2	0,7	0,8	4,3	1,5	61,6	83,3	87,6	43,0	40,3	3,2	3,8	7,2	5,7
155 Gambie	0,6	1,4	1,9	3,4	2,2	17,0	26,1	27,8	40,9	36,6	3,5	4,4	6,5	4,7
156 Érythrée	2,1	4,0	5,9	2,4	3,0	12,7	19,5	26,5	45,5	41,7	2,1	2,4	6,5	5,4
157 Sénégal	4,8	9,9	13,2	2,7	2,2	34,2	48,9	57,9	43,5	39,0	2,4	2,7	7,0	5,0
158 Timor oriental	0,7	0,7	1,1	0,3	2,8	8,9	7,6	9,5	39,3	30,2	2,8	3,8	6,2	3,8
159 Rwanda	4,4	8,3	10,6	2,3	1,9	4,0	16,6	40,5	45,2	43,5	2,5	2,9	8,3	5,7
160 Guinée	4,1	8,4	11,2	2,7	2,3	16,3	34,2	44,2	44,0	41,5	2,9	3,1	7,0	5,8
161 Bénin	3,0	6,6	9,1	2,8	2,5	21,9	43,8	53,5	45,6	42,1	2,7	2,8	7,1	5,7
162 Tanzanie, Rép.-Unie de	16,2	36,3	45,9	3,0	1,8	10,1	34,4	46,8	45,3	40,2	2,3	2,7	6,8	5,1
163 Côte d'Ivoire	6,8	16,4	19,8	3,3	1,5	32,1	44,4	51,0	41,8	37,3	3,2	3,9	7,4	4,7
164 Zambie	5,1	10,7	12,7	2,8	1,3	34,8	35,4	40,8	46,5	44,7	3,0	3,2	7,8	5,6
165 Malawi	5,2	11,9	15,2	3,0	1,9	7,7	15,9	22,2	46,2	44,9	3,5	3,6	7,4	6,1
166 Angola	6,2	13,2	19,3	2,8	2,9	17,4	34,9	44,9	47,5	47,9	2,7	2,6	6,6	7,2
167 Tchad	4,1	8,3	12,1	2,6	2,9	15,6	24,5	31,1	46,7	46,5	3,1	2,8	6,7	6,7
168 Congo, Rép. Dém. du	23,9	51,2	74,2	2,8	2,8	29,5	31,2	39,7	46,8	47,2	2,6	2,6	6,5	6,7
169 Rép. Centrafricaine	2,1	3,8	4,6	2,3	1,4	33,7	42,2	50,3	43,1	40,4	4,0	4,0	5,7	4,9
170 Éthiopie	33,1	69,0	93,8	2,7	2,4	9,5	15,4	19,8	45,7	43,1	2,9	3,2	6,8	6,1
171 Mozambique	10,6	18,5	22,5	2,1	1,5	8,7	34,5	48,5	44,0	41,2	3,2	3,5	6,6	5,6
172 Guinée-Bissau	0,7	1,4	2,1	3,0	2,9	16,0	33,2	43,5	47,1	46,9	3,1	2,8	7,1	7,1
173 Burundi	3,7	6,6	9,8	2,2	3,1	3,2	9,6	14,6	46,9	45,8	2,9	2,5	6,8	6,8
174 Mali	6,3	12,6	19,0	2,6	3,1	16,2	31,6	40,9	49,2	48,7	2,4	2,1	7,1	7,0
175 Burkina-Faso	6,1	12,6	18,6	2,7	3,0	6,3	17,4	23,2	48,9	47,7	2,7	2,4	7,8	6,7
176 Niger	4,8	11,5	18,3	3,3	3,6	10,6	21,6	29,7	50,0	49,7	2,0	1,9	8,1	8,0
177 Sierra Leone	2,9	4,8	6,4	1,8	2,3	21,4	38,1	47,6	44,2	44,1	2,9	3,0	6,5	6,5
Pays en développement	2 961,2 ^T	4 936,9 ^T	5 868,2 ^T	1,9	1,3	26,4	41,4	48,6	32,2	28,2	5,2	6,4	5,4	2,9
Pays les moins avancés	353,7 ^T	700,9 ^T	941,9 ^T	2,5	2,3	14,7	26,1	33,4	42,9	40,1	3,1	3,3	6,6	5,1
Pays arabes	143,4 ^T	296,6 ^T	389,7 ^T	2,7	2,1	41,7	54,2	58,8	37,1	33,5	3,7	4,3	6,7	3,8
Asie de l'Est et Pacifique	1 310,5 ^T	1 917,6 ^T	2 124,6 ^T	1,4	0,8	20,4	40,2	51,0	25,8	21,4	6,5	8,4	5,0	2,0
Amérique latine et Caraïbes	317,9 ^T	530,2 ^T	622,5 ^T	1,9	1,2	61,2	76,2	80,8	31,1	26,3	5,6	7,3	5,1	2,5
Asie du Sud	842,1 ^T	1 480,3 ^T	1 805,3 ^T	2,1	1,5	21,3	29,6	34,3	34,8	29,6	4,7	5,6	5,6	3,3
Afrique subsaharienne	305,8 ^T	641,0 ^T	843,1 ^T	2,7	2,1	21,0	35,0	42,4	44,3	41,9	3,0	3,3	6,8	5,4
Europe centrale et orientale et CEI	366,6 ^T	408,9 ^T	398,4 ^T	0,4	-0,2	56,8	62,8	63,7	19,5	16,3	12,2	13,2	2,5	1,4
OCDE	925,6 ^T	1 148,1 ^T	1 227,7 ^T	0,8	0,5	67,3	75,7	79,0	20,2	17,9	13,3	16,0	2,5	1,8
Pays de l'OCDE à revenu élevé	766,2 ^T	911,6 ^T	962,9 ^T	0,6	0,4	69,9	77,3	80,4	18,2	16,5	14,8	18,0	2,2	1,7
Développement humain élevé	972,3 ^T	1 201,3 ^T	1 282,0 ^T	0,8	0,5	68,9	77,1	80,3	20,0	17,8	13,4	16,2	2,5	1,8
Développement humain moyen	2 678,4 ^T	4 165,2 ^T	4 759,1 ^T	1,6	1,0	28,1	42,2	49,3	29,3	24,8	6,0	7,4	4,9	2,4
Faible développement humain	354,5 ^T	755,8 ^T	1 021,6 ^T	2,8	2,3	19,4	32,4	39,9	44,6	42,1	3,0	3,2	6,8	5,6
Revenu élevé	782,0 ^T	941,2 ^T	997,7 ^T	0,7	0,4	70,1	77,8	80,9	18,3	16,6	14,6	17,7	2,2	1,7
Revenu intermédiaire	1 847,5 ^T	2 720,7 ^T	3 027,9 ^T	1,4	0,8	35,7	52,8	61,0	26,3	22,3	7,0	8,6	4,5	2,1
Revenu faible	1 437,1 ^T	2 560,8 ^T	3 169,0 ^T	2,1	1,6	20,7	31,2	37,5	37,0	32,8	4,3	5,0	5,9	3,7
Monde	4 068,1 ^{T*}	6 225,0 ^{T*}	7 197,2 ^{T*}	1,6	1,1	37,2	47,8	53,5	29,4	26,1	7,1	8,3	4,5	2,7

a. Ces données reposent sur des définitions nationales concernant les villes et les agglomérations, les comparaisons entre les pays doivent être effectuées avec circonspection. b. Ces données se rapportent au milieu de la fourchette de projection. c. Ces données se rapportent à des estimations pour la période spécifiée. d. Ces estimations démographiques tiennent compte de la province chinoise de Taïwan. e. Ces données se rapportent à la population mondiale totale selon ONU, 2003. La population des 176 pays inclus dans les principaux tableaux statistiques était estimée à 4 063 millions en 1975 et projetée à 6 217 millions en 2002. D'après les projections, elle s'établira à 7 188 millions en 2015. Sources : Colomes 1-3, 13 et 14, ONU, 2003. Colome 4 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 1 et 2. Colome 5 : calculs effectués sur la base des données des colonnes 2 et 3. Colomes 6 à 8 : ONU, 2004. Colomes 9 et 10 : calculs effectués sur la base des données relatives à la population de moins de 15 ans et à la population totale figurant dans ONU, 2003. Colomes 11 et 12 : calculs effectués sur la base des données sur la population de plus de 65 ans et de la population totale de l'ONU, 2003.



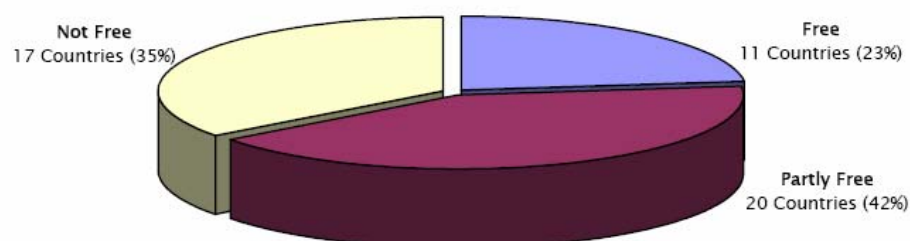
Source Le Monde Diplomatique

Global Trends in Freedom

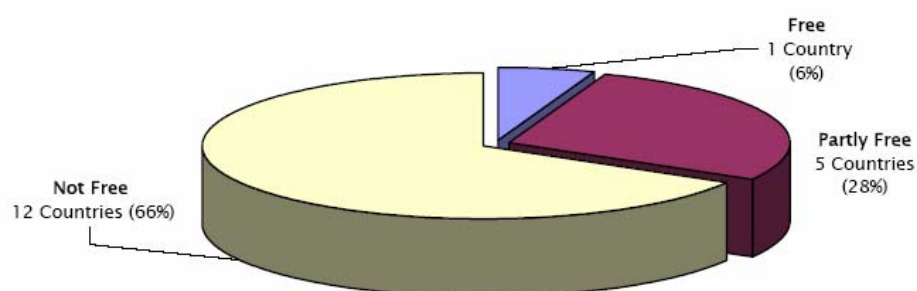
	Free Countries	Partly Free Countries	Not Free Countries
1973	44 (29%)	42 (28%)	65 (43%)
1983	53 (32%)	56 (33%)	58 (35%)
1993	72 (38%)	63 (33%)	55 (29%)
2003	88 (46%)	55 (29%)	49 (25%)

Freedom by Region

Sub-Saharan Africa

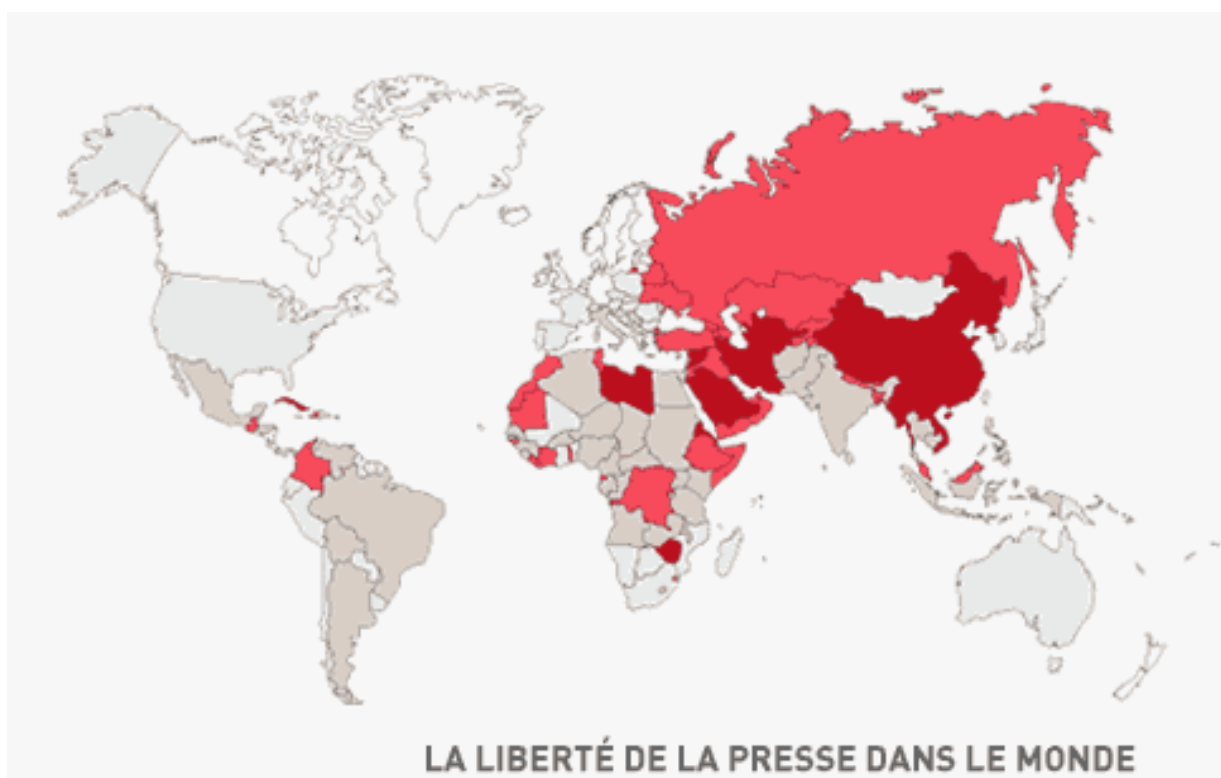


Middle East & North Africa

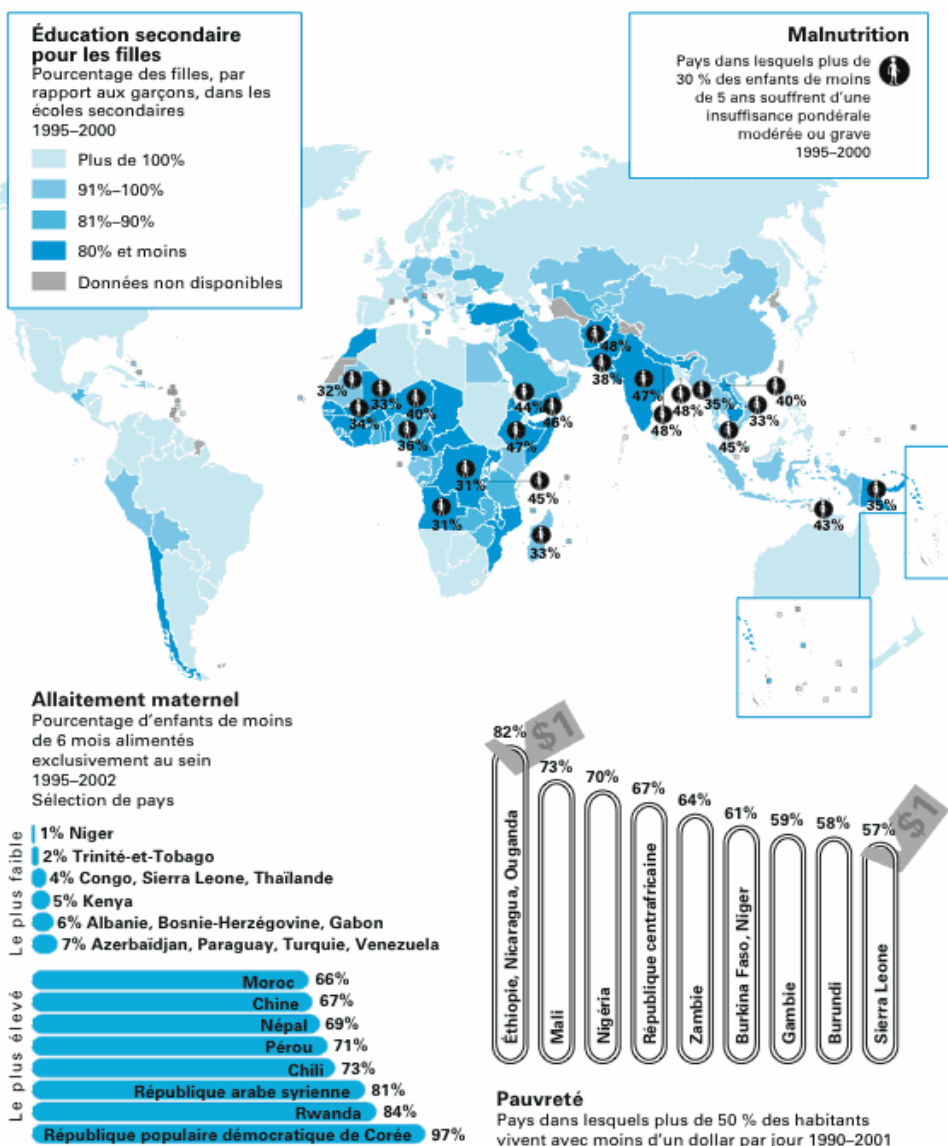


Combined Average Ratings: Independent Countries

FREE	Poland	Paraguay	Azerbaijan
1.0	St. Kitts and Nevis	Seychelles	Bhutan
Andorra	St. Lucia	Solomon Islands	Brunei
Australia	St. Vincent and the Grenadines	Sri Lanka	Cambodia
Austria	Slovakia	Trinidad and Tobago	Chad
Bahamas	South Africa	3.5	Cote d'Ivoire
Barbados	Suriname	FJI	Guinea
Belgium	2.0	Indonesia	Kazakhstan
Canada	Argentina	Malawi	Kyrgyzstan
Cape Verde	Benin	Moldova	Lebanon
Chile	Botswana	Mozambique	Maldives
Cyprus	Croatia	Sierra Leone	Mauritania
Denmark	Ghana	Tanzania	Oman
Dominica	Guyana	Turkey	Pakistan
Finland	Israel	Venezuela	Rwanda
France	Mali	4.0	Tajikistan
Germany	Mexico	Armenia	Togo
Iceland	Mongolia	Bangladesh	Tunisia
Ireland	Romania	Bosnia-Herzegovina	6.0
Italy	Samoa	Burkina Faso	Afghanistan
Kiribati	Sao Tome and Principe	Colombia	Belarus
Liechtenstein	South Korea	The Gambia	Cameroon
Luxembourg	Taiwan	Georgia	Central African Republic
Malta	Tanatu	Guatemala	Congo (Kinshasa)
Marshall Islands	2.6	Niger	Egypt
Micronesia	Brazil	Nigeria	Haiti
Nauru	Dominican Republic	Tonga	Iran
Netherlands	El Salvador	Ukraine	Iraq
New Zealand	India	Zambia	Liberia
Norway	Jamaica	4.5	Libya
Palau	Lesotho	Comoros	Qatar
Portugal	Namibia	Congo (Brazzaville)	Swaziland
San Marino	Peru	Gabon	United Arab Emirates
Slovenia	Philippines	Kuwait	Zimbabwe
Spain	Senegal	Malaysia	8.6
Sweden	Serbia and Montenegro	Nepal	China
Switzerland	Thailand	Singapore	Equatorial Guinea
Tuvalu	1.6	Uganda	Eritrea
United Kingdom	Belize	6.0	Laos
United States	Bulgaria	Bahrain	Somalia
Uruguay	Costa Rica	Burundi	Uzbekistan
	Czech Republic	Djibouti	Vietnam
	Estonia	Ethiopia	7.0
	Greece	Guinea-Bissau	Burma
	Grenada	Jordan	Cuba
	Hungary	Morocco	Libya
	Japan	Russia	North Korea
	Latvia	Yemen	Saudi Arabia
	Lithuania	NOT FREE	Sudan
	Mauritius	6.5	Syria
	Monaco	Algeria	Turkmenistan
	Panama	Angola	
	PARTLY FREE		
	3.0		
	Albania		
	Antigua and Barbuda		
	Bolivia		
	East Timor		
	Ecuador		
	Honduras		
	Kenya		
	Macedonia		
	Madagascar		
	Nicaragua		
	Papua New Guinea		

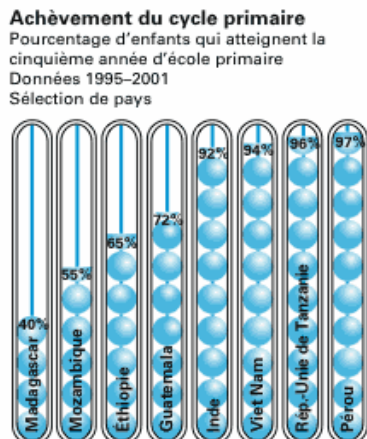


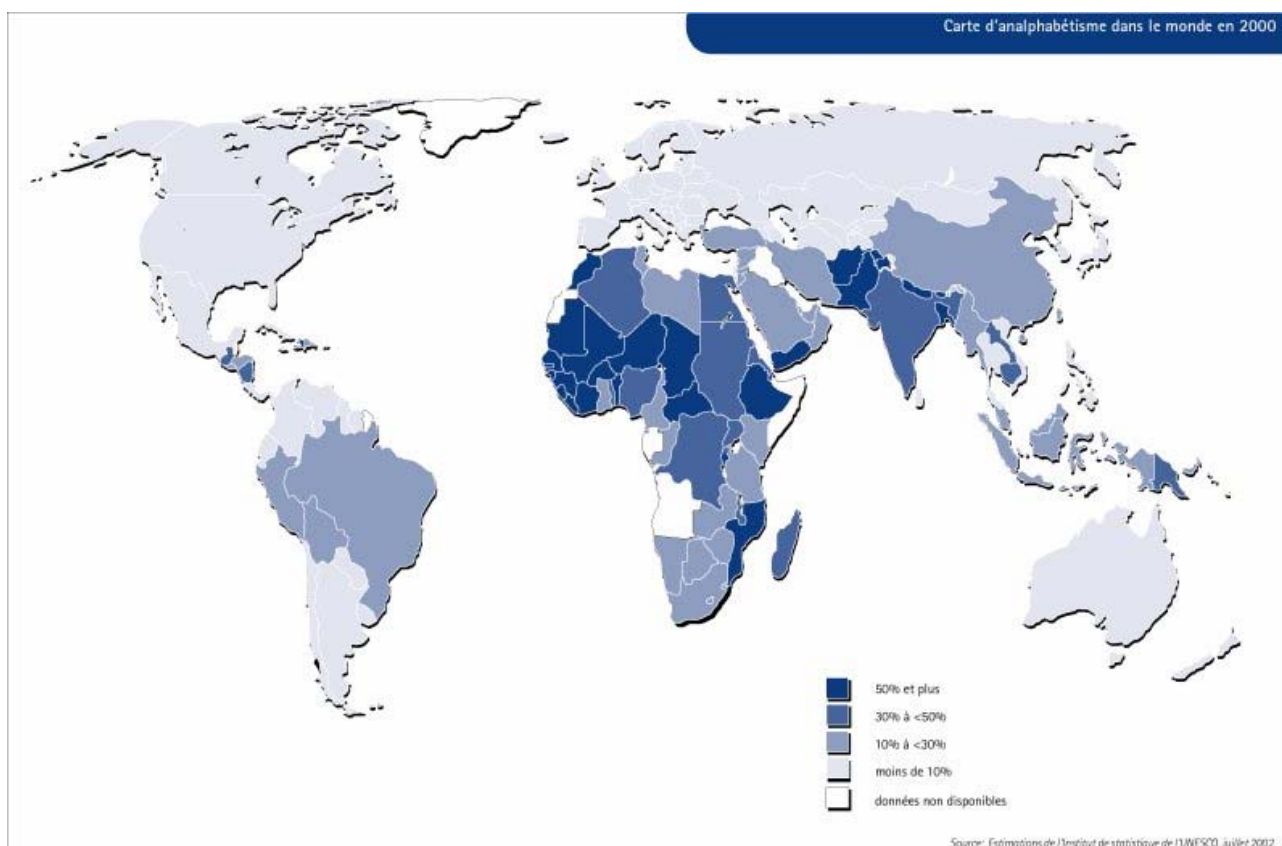
Source : Reporters sans frontières

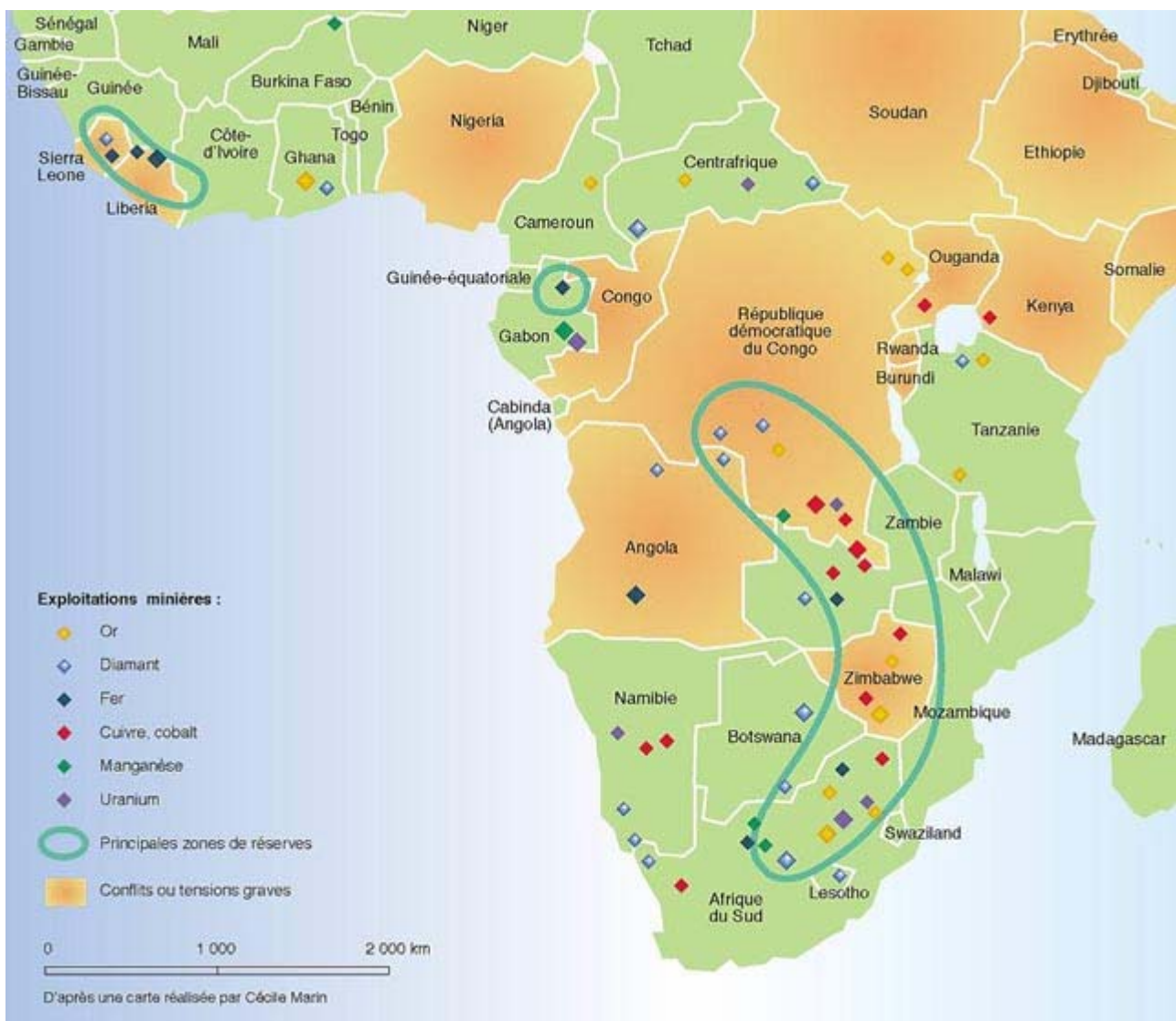


Objectifs de développement pour le Millénaire

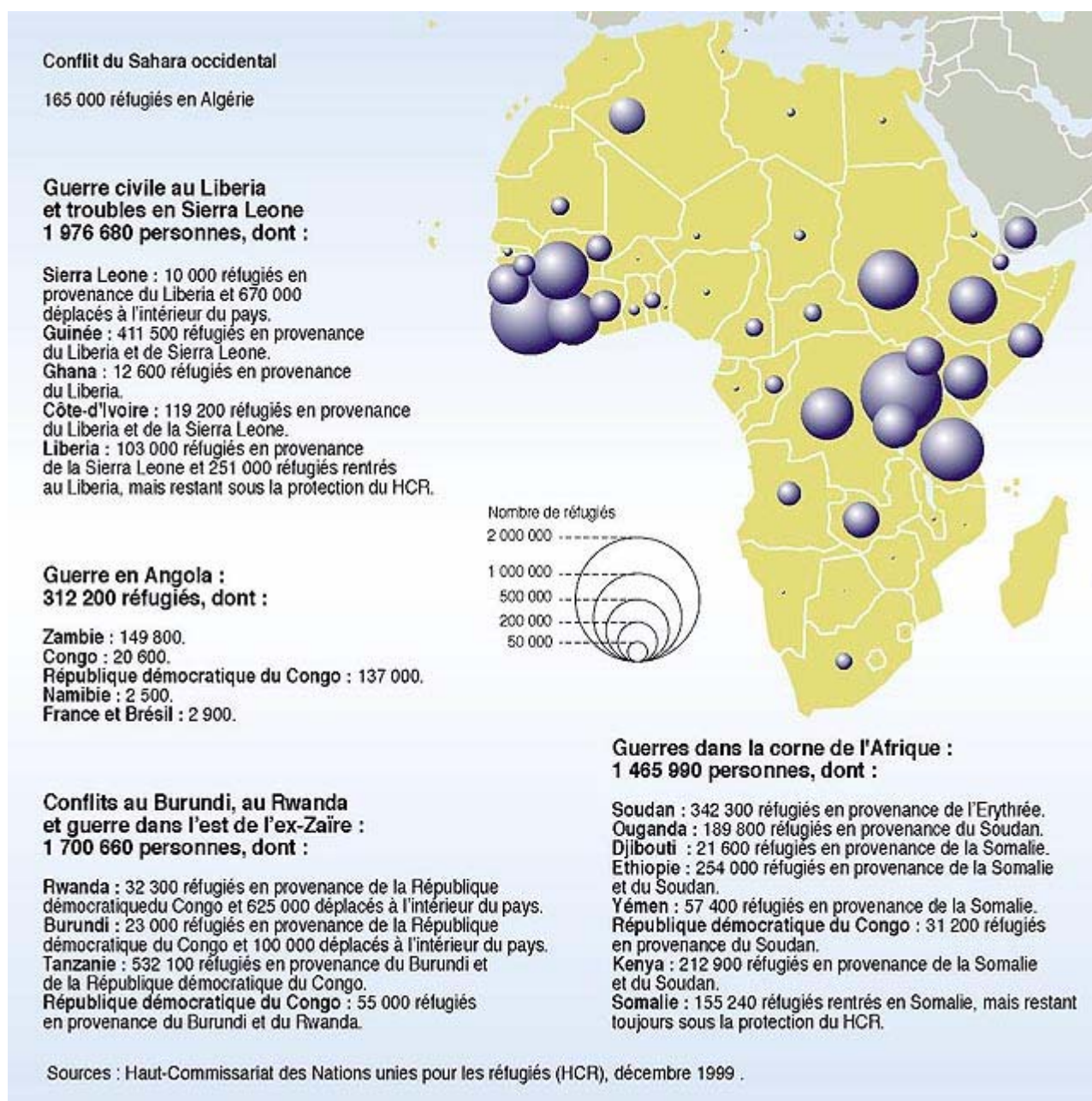
Pour éliminer l'extrême pauvreté et la faim, il faut se concentrer sur deux objectifs d'importance capitale : assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Chaque fois qu'une fille achève une année de scolarité, on se rapproche un peu plus de l'élimination de la pauvreté.







Source Le Monde Diplomatique



Source Le Monde Diplomatique

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Introduction	1
PREMIERE PARTIE : LA DEMOCRATIE FACE AU CONTINENT AFRICAIN	2
I. LE MODELE DEMOCRATIQUE	2
1. <i>Démocratie formelle et démocratie réelle</i>	2
2. <i>Etat de droit et démocratie</i>	3
3. <i>La démocratie comme condition du développement</i>	4
II. LES CONTRAINTES DE LA REALITE AFRICAINE	6
1. <i>Spécifiques sociologiques et culturelles</i>	7
2. <i>Les contraintes socio-économiques</i>	7
a. la démographie	7
b. l'analphabétisme	8
c. l'exode rural	8
d. la famine et la pauvreté	8
e. les aides internationales	9
3. <i>Les contraintes géopolitiques</i>	9
a. le nouveau rôle géopolitique	9
b. les guerres	10
c. l'héritage colonial	11
DEUXIEME PARTIE : LA DEMOCRATIE, UN MYTHE POUR L'AFRIQUE ?	12
I. L'EXPERIENCE DEMOCRATIQUE AFRICAINE	12
1. <i>De l'importation du droit constitutionnel occidental aux coups d'Etat militaires</i>	12
2. <i>L'indépendance, toute seule, ne signifie pas démocratie</i>	13
3. <i>Les transitions africaines vers la démocratie</i>	14
a. de la crise du système au multipartisme	14
b. le multipartisme, est-t-il suffit pour la démocratie ?	16
4. <i>Un bilan : quels changements en concret ?</i>	17
II. UNE MANIERE ORIGINALE DE PRODUCTION DU DROIT : LES CONFERENCES NATIONALES	19
1. <i>L'expérience du Bénin</i>	19
2. <i>Quelle contribution pour la démocratisation</i>	20
TROISIEME PARTIE : QUELS AXES POUR UNE DEMOCRATIE A L'AFRICAIN ?	22
I. UNE DEMOCRATIE A TROIS DIMENSIONS	22
1. <i>Le système politique</i>	22
2. <i>Le système social</i>	23
3. <i>Le système économique</i>	25
II. LES ACTEURS POUR UNE DEMOCRATIE POSSIBLE	27
1. <i>A niveau national</i>	27
2. <i>A niveau international</i>	28
Conclusion	30

Bibliographie	I
Annexes	V
<i>Annexe 1 Indicateur du développement humain</i>	V
<i>Annexe 2 Tendances démographique</i>	IX
<i>Annexe 3 Carte de la démocratie en Afrique</i>	XI
<i>Annexe 4 Table Pays libres</i>	XII
<i>Annexe 5 Classification Pays libres</i>	XIII
<i>Annexe 6 Carte de la liberté de la presse</i>	XIV
<i>Annexe 7 Carte récapitulative de la malnutrition et de l'éducation</i>	XV
<i>Annexe 8 Carte d'analphabétisme dans le monde</i>	XVI
<i>Annexe 9 Carte d'exploitation des minières en Afrique</i>	XVII
<i>Annexe 10 Carte des guerres en Afrique</i>	XVIII